


Numéro	DL240912-LR01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales - Divers	
Objet	Rapport de présentation des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Ville pour les exercices 2017 et suivants	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 25 septembre 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, FRUH Marie-Josée, CARTELLI Olivier, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur FRUH Hervé ayant donné procuration à Monsieur RICHARD Yvon
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Monsieur LEVY Thomas ayant donné procuration à Monsieur PFISTER Luc
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Madame LONGECHAL Béatrice ayant donné procuration à Madame MAGDELAINE Séverine

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	19 septembre 2024
Date de publication délibération :	4 octobre 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	4 octobre 2024

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240925-DL240912-LR01-DE Date de réception préfecture : 04/10/2024

Numéro	DL240912-LR01	1/2
Matière	Finances locales - Divers	

VII. RAPPORT DE PRÉSENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES À LA SUITE DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA VILLE POUR LES EXERCICES 2017 ET SUIVANTS

La Chambre Régionale des Comptes du Grand Est a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden pour les exercices 2017 et suivants. À la suite de la procédure contradictoire, le rapport définitif a été délibéré par la Chambre le 27 juin 2023 et présenté en Conseil municipal le 30 octobre 2023.

L'article L 243-9 du code des juridictions financières dispose que, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L 143-9 du code des juridictions financières.

Pour mémoire, lors de ce contrôle, la Chambre Régionale des Comptes Grand Est avait formulé dans son rapport sept rappels du droit et deux recommandations concernant diverses thématiques.

Conformément aux dispositions du code des juridictions financières, le rapport joint à la présente délibération permet de communiquer au Conseil municipal, les mesures mises en œuvre par la Ville suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du rapport de présentation des actions entreprises par la Ville suite aux observations de la Chambre régionale des comptes du Grand Est sur la gestion de la commune concernant les exercices de 2017 et suivants.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU l'article L. 2541-12 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 243-9 du Code des juridictions financières ;

VU la délibération du Conseil municipal d'Illkirch-Graffenstaden en date du 30 octobre 2023 par laquelle le Conseil municipal a pris acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Grand Est relatif à l'examen de la gestion de la commune concernant les exercices de 2017 et suivants ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, « *Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale (...) présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes* ».

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport ci-annexé, présentant les actions entreprises par la Ville à la suite des observations formulées par la Chambre régionale des comptes du Grand Est sur la gestion de la Ville pour les exercices 2017 et suivants,

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.



**RAPPORT DE PRESENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES A
LA SUITE DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE
DES COMPTES GRAND EST SUR LA GESTION DE LA VILLE
POUR LES EXERCICES 2017 ET SUIVANTS**

Ville d'Illkirch-Graffenstaden

Table des matières

Cadre réglementaire	1
Gouvernance interne de la collectivité :	1
Rappel du droit n°1 : Se conformer à l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT et produire annuellement un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal.....	1
Relations avec l'Eurométropole de Strasbourg :	2
Recommandation n°1 : <i>Mettre en place un suivi permettant une meilleure connaissance des flux financiers échangés avec l'Eurométropole de Strasbourg.</i>	2
Qualité comptable :	2
Rappel du droit n°2 : <i>Procéder annuellement au vote d'une délibération récapitulant les acquisitions et cessions immobilières opérées par la commune, conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L.2241.1 du CGCT.</i>	2
Rappel du droit n°3 : <i>Produire chaque année un état exhaustif des restes à réaliser, en recettes comme en dépenses, conformément aux dispositions de l'article R.2311-11 du CGCT.</i>	2
Rappel du droit n°4 : <i>Procéder chaque année aux rattachements des produits à l'exercice, conformément à l'instruction budgétaire et comptable en vigueur.</i>	2
Gestion des ressources humaines	3
Rappel du droit n°5 : <i>Respecter la durée légale du temps de travail prévue par l'article 47 de la loi n°2019-828 de « transformation de la fonction publique » du 6 août 2019, soit 1607 heures annuelles.</i>	3
Rappel du droit n°6 : <i>Appliquer les dispositions du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 quant aux limites posées en matière de paiement des heures supplémentaires et de conditions exceptionnelles de dépassement.</i>	3
Recommandation n°2 : <i>Mettre en place des outils de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.</i>	3
Gestion des deux équipements culturel « l'Illiade » et la « Vill'A »	4
Rappel du droit n°7 : <i>S'assurer de la bonne exécution du contrat de délégation de service public (DSP) concernant l'exploitation de l'Illiade et de la Vill'A en tenant la réunion annuelle du comité de suivi propre à la DSP, en exigeant du délégataire le tableau de bord de suivi trimestriel et en réunissant le comité analogue de la SPL.</i>	4
ANNEXES	6

Cadre réglementaire

La Chambre Régionale des Comptes du Grand Est a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden pour les exercices 2017 et suivants.

À la suite de la procédure contradictoire, le rapport définitif a été délibéré par la Chambre le 27 juin 2023 et il a été présenté en Conseil municipal du 30 octobre 2023

L'article L 243-9 du code des juridictions financières dispose que, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L 143-9.

Pour mémoire, lors de ce contrôle, la Chambre Régionale des Comptes Grand Est avait formulé dans son rapport sept rappels du droit et deux recommandations concernant diverses thématiques.

Conformément aux dispositions du code des juridictions financières, le présent rapport répond à ces obligations.

Gouvernance interne de la collectivité :

Rappel du droit n°1 : Se conformer à l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT et produire annuellement un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal.

Pour mémoire, cet article est issu de l'article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Il prévoit que, « *chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.* »

La Ville s'est conformée à l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT en produisant une communication avant l'examen du budget 2024 faisant état de l'ensemble des indemnités dont ont bénéficiées les élus en 2023, sous forme d'un tableau, lors du Conseil municipal du 6 avril 2024 (Annexe n°1). Cet état sera dorénavant communiqué chaque année en détaillant les indemnités perçues par les élus en euros bruts avant toute retenue fiscale ou sociale versées

du 1er janvier au 31 décembre de l'exercice concerné (N-1 pour le vote du budget de l'année N). Pour mémoire, cet état ne fait l'objet ni d'un vote, ni d'un débat.

Relations avec l'Eurométropole de Strasbourg :

Recommandation n°1 : *Mettre en place un suivi permettant une meilleure connaissance des flux financiers échangés avec l'Eurométropole de Strasbourg.*

La Ville a suivi cette recommandation en mettant en place un tableau de suivi récapitulatif des flux financiers entre les deux collectivités (Annexe n°2).

Qualité comptable :

Rappel du droit n°2 : *Procéder annuellement au vote d'une délibération récapitulant les acquisitions et cessions immobilières opérées par la commune, conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L.2241.1 du CGCT.*

Chaque acquisitions ou cessions de biens immobiliers opérée par la collectivité fait l'objet d'une délibération particulière soumise au vote des membres du conseil municipal. La commune applique désormais les dispositions de l'article L.2241.1 du CGCT en faisant voter annuellement une délibération récapitulative des transactions immobilières opérées. Pour l'exercice 2023, cette délibération a été approuvée par le Conseil Municipal lors de la séance du 19 juin 2024 (Annexe n°3).

Rappel du droit n°3 : *Produire chaque année un état exhaustif des restes à réaliser, en recettes comme en dépenses, conformément aux dispositions de l'article R.2311-11 du CGCT.*

La production de l'état exhaustif des restes à réaliser a été opérée dès la détermination des résultats 2022. Ces derniers ont bien été repris dans le budget 2023. Conformément à l'article R. 2311-11 du CGCT, la production de ce document annuel a été systématisé (Annexes N°4 et N°5 portant sur les restes à réaliser 2023 reportés sur l'exercice 2024).

Rappel du droit n°4 : *Procéder chaque année aux rattachements des produits à l'exercice, conformément à l'instruction budgétaire et comptable en vigueur.*

La commune a pris acte de cette obligation et confirme le rattachement des produits de fonctionnement à partir de l'exercice 2022 (annexe n°6 portant sur les produits de fonctionnement rattachés à l'exercice 2023).

Gestion des ressources humaines

Rappel du droit n°5 : *Respecter la durée légale du temps de travail prévue par l'article 47 de la loi n°2019-828 de « transformation de la fonction publique » du 6 août 2019, soit 1607 heures annuelles.*

Par motion adoptée le 30 juin 2022 (Annexe n°7), le Conseil Municipal a confirmé l'application des règles spécifiques à l'Alsace Moselle relatives à la prise en compte de deux jours fériés supplémentaires dans le temps de travail des agents de la commune, portant ainsi le nombre d'heures annuelles à réaliser à 1593 heures.

La commune confirme qu'elle entend s'en tenir à ce principe en respectant la délibération de son conseil du 1er juillet 2021 relative à l'organisation du travail dans le cadre de l'application de la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Rappel du droit n°6 : *Appliquer les dispositions du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 quant aux limites posées en matière de paiement des heures supplémentaires et de conditions exceptionnelles de dépassement.*

Par délibération du 22 juin 2023 (Annexe n°8), la commune a procédé à un ajustement des conditions exceptionnelles de dépassement des heures supplémentaires et précisé la délibération existante afin de répondre aux besoins lors des manifestations estivales et hivernales. Ces précisions répondent aux observations de la chambre.

Si des dépassements ponctuels du contingent mensuel de 25 heures peuvent être nécessaires, dans le cadre de la délibération évoquée ci-dessus, la commune veille à les limiter autant que faire se peut et au strict respect des volumes annuels.

La chambre avait d'ailleurs relevé lors de son contrôle que l'attribution des heures supplémentaires faisait l'objet d'une « procédure interne particulièrement précise ».

Recommandation n°2 : *Mettre en place des outils de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.*

La collectivité a acquis et déployé ou développé en interne depuis 2023 de nouveaux outils :

- ✓ un outil de gestion et de diagnostic complet de la masse salariale, actualisé tous les mois (Atelier Salarial Adelyce). En permettant de mieux connaître et analyser la constitution de la masse salariale, ce logiciel métier permet aussi d'identifier des points clés et des leviers d'action pour proposer une politique RH cohérente par le biais de scénarios pluriannuels et des prévisions pouvant couvrir jusqu'à 6 exercices.
- ✓ Un logiciel de gestion des formations (Foederis), qui, à terme, sera l'outil de pilotage de toutes les étapes de la stratégie de formation : de l'élaboration du plan de développement des compétences jusqu'au suivi des indicateurs de performance.

Outre le gain de temps, il s'agit d'optimiser le plan de formation de la collectivité pour combler les manques de compétences sur un métier ou anticiper des évolutions. Cette solution permet en parallèle de faire des simulations et analyses pour disposer d'une vision globale sur la validité des habilitations et certifications détenues nos agents.

- ✓ en complément du tableau des effectifs délibérés par le conseil municipal et basé sur une entrée par grade, la Direction des Ressources Humaine a développé en interne un nouvel outil appelé tableau des emplois et des effectifs, basé sur une entrée par poste. Cet outil de gestion interne à la DRH permet de fixer dans un cadre connu et partagé avec les directeurs, les effectifs de chaque direction, la nature des postes, les métiers exercés et leurs calibrages. Ce tableau comprend d'autres éléments de suivi et de pilotage (sur les groupes de fonction des postes, les régimes indemnitaires etc) et a vocation à être enrichi encore. Il constitue un outil supplémentaire et complémentaire de pilotage des aspects humains (recrutements, calibrage des postes, dimensionnement des équipes, gestion des remplacements, anticipation des départs à la retraite).
- ✓ Enfin, la collectivité étudie l'acquisition d'une solution permettant de mobiliser les indicateurs de la base sociale servant à l'élaboration du Rapport Social Unique (RSU) pour construire un baromètre social autour de 4 axes clés :
 - L'absentéisme
 - L'attractivité et la fidélisation des agents
 - La planification des recrutements
 - Le climat social

Cet outil dont l'acquisition devrait intervenir dans les prochains mois permettra de personnaliser les indicateurs utiles et prioritaires (vieillesse des agents, absences, attractivité et concurrence avec le secteur privé...) ainsi que les objectifs concrets à prioriser. Cela permettra in fine de faire gagner en pertinence le RSU, d'étayer de manière plus précise et judicieuse les lignes directrices de gestion et d'évaluer l'impact des actions menées.

Gestion des deux équipements culturels « l'Illiade » et la « Vill'A ».

Rappel du droit n°7 : S'assurer de la bonne exécution du contrat de délégation de service public (DSP) concernant l'exploitation de l'Illiade et de la Vill'A en tenant la réunion annuelle du comité de suivi propre à la DSP, en exigeant du délégataire le tableau de bord de suivi trimestriel et en réunissant le comité analogue de la SPL.

La Ville a entrepris un travail de fond afin de renforcer ses capacités de contrôle et s'assurer de la bonne exécution du contrat de délégation de service public (DSP) concernant l'exploitation de l'Illiade et de la Vill'A, notamment avec la désignation d'un interlocuteur unique en charge de l'application du contrat de la DSP. En complément la collectivité a mis en

œuvre de nouvelles procédures permettant de formaliser les échanges entre les deux entités dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation de service public.

Un rappel à la SPL Iliade a également été fait sur la nécessité de produire les tableaux de bord de suivi trimestriel tel que prévus au contrat.

Par ailleurs, le comité de suivi propre à la DSP se réunit désormais de manière régulière. Ainsi il a eu lieu le 9 novembre 2023 et le 12 juin 2024. Il se réunira à nouveau le 30 septembre 2024.

Enfin, en raison d'un changement de membres au sein du CA de la SPL, la composition du comité de contrôle analogue n'était plus conforme puisque les deux membres représentant la Ville d'Illkirch-Graffenstaden en son sein ont été élus au CA de la SPL. Il a donc été procédé au renouvellement des membres à l'occasion du conseil municipal en date du 19 juin 2024 (Annexe n°9) afin que celui-ci puisse se réunir à nouveau en toute légalité. Le comité ainsi renouvelé se réunira au cours du dernier trimestre 2024

ANNEXES

Numéro	DL240307-MC01	1/1
Matière	5.6. Institutions et vie politique - Exercice des mandats locaux	

XIII. COMMUNICATION DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DE TOUTES NATURES PERÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2023

L'article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a été codifié à l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que, *«chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »*

Cet état ne fait l'objet ni d'un vote, ni d'un débat.

Il est joint sous forme de tableau annexé à la présente communication et détaille les indemnités en euros bruts avant toute retenue fiscale ou sociale versées du 1er janvier au 31 décembre 2023 aux conseillers municipaux

Etat Annuel des Indemnités des Elus Municipaux
Année 2023

Nom + Prénom	Fonction	Total Brut Indemnités	Remboursements de Frais (kilométriques, repas, séjours, ...)	Total
Bachmann Emmanuel	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Beaujeux Remy	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Castellon Martine	Conseiller(e) Municipal(e)	0,00 €		0,00 €
Claus Stephanie	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €
Combet Zill Marie Claude	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €	84,00 €	16 089,00 €
Dabysing Davina	Conseiller(e) Municipal(e)	4 122,85 €		4 122,85 €
Didelot Sandra	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €
Dreyfus Elisabeth	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €		16 005,00 €
Froehly Claude	Conseiller(e) Municipal(e)	0,00 €		0,00 €
Fruh Herve	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €
Fruh Marie Josee	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	1 483,35 €		1 483,35 €
Galler Lisa	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €		16 005,00 €
Gendrault Pascale	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Haas Philippe	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €		16 005,00 €
Heim Valerie	Conseiller(e) Municipal(e)	1 282,54 €		1 282,54 €
Herbeault Cedric	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €
Herr Isabelle	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €		16 005,00 €
Kiehl Fabrice	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €
Kircher Jean Louis	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €
Koujil Ahmed	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €		16 005,00 €
Koujil Soufiane	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Leleu Benedicte	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Levy Thomas	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	1 228,33 €		1 228,33 €
Longechal Beatrice	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Magdelaine Severine	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Masse Gries Dominique	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €
Pfister Luc	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €	357,13 €	4 834,63 €
Philipps Thibaud	Maire	48 283,44 €	84,00 €	48 367,44 €
Richard Yvon	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €	373,40 €	16 378,40 €
Rimlinger Barbara	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	1 483,35 €		1 483,35 €
Rinkel Marie	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Saidani Lamjad	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €	436,55 €	16 441,55 €
Scheuer Serge	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €		16 005,00 €
Seigneur Sylvie	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €		16 005,00 €
Steinhart Andre	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20240925-DJ_240912-LR01-DE
Date de réception préfecture : 2024/09/24



) - h - Vo - o	k		k
2 0 4 1 5 1 2 - Subventions d'équipement versés			
Fond de concours raccordement fibre			
2 1 3 1 8 - Autres bâtiments publics			
Acquisition 1 pl de la mairie		2 1 6	
2 1 1 5 - Terrains bâtis			
Acquisition 14 rue du temple		0 , 0 0	
u \ u ° O ') - h - Vo - o			

k - # - u u k - o ' .	k		k
1 0 2 2 6 - Taxe d'aménagement			
0 , 0 0	3 8 3 7 5 , 6 0	4 3 3 9 7 , 9 6	Taxe d'amé
0 0 0 , 0 0 0 , 0 0 0 , 0 0			
0 , 0 0 1 8 5 0 0 0 , 0 0 0 , 0 0			
u \ u ° O ' k - # - u u - o			

o \ O) - ' @ V † - o u @ o	k		k
o - U - V u			
3 0 5 5 4 0 , 3 2		- 8 5 1 1 2 , 0 5	

	k		
		9 0 0 3 7 , 7 4	

Numéro	DL240213-VS01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaine – Patrimoine – Acquisitions	
Objet	Bilan des transactions immobilières 2023	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 19 juin 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur KOUJIL Ahmed ayant donné procuration à Monsieur HAAS Philippe
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Madame DREYFUS Elisabeth
- Madame DIDELOT Sandra ayant donné procuration à Madame FRUH Marie-Josée
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Monsieur FROEHLI Claude ayant donné procuration à Madame CASTELLON Martine
- Monsieur BACHMANN Emmanuel ayant donné procuration à Madame LELEU Bénédicte
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame RINKEL Marie
- Monsieur BEAUJEU Rémy

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	13 juin 2024
Date de publication délibération :	2 juillet 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240629-DL240213-VS01-DE Date de réception préfecture : 02/07/2024

Numéro	DL240213-VS01	1/1
Matière	3.1.Domaine - Patrimoine – Acquisitions	

IV. PATRIMOINE COMMUNAL

5. BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES 2023

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Le bilan prend la forme d'une synthèse exposant les caractéristiques essentielles de chaque opération de cession ou d'acquisition immobilières intervenues au cours de l'année 2023.

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le tableau récapitulatif des transactions réalisées par la commune en 2023 et joint en annexe ;

CONSIDÉRANT que le bilan joint en annexe comporte les caractéristiques essentielles de chaque opération.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan annuel des cessions et acquisitions opérées par la commune au cours de l'année 2023 et présentées dans le tableau figurant en annexe.

Pour : 34


Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES 2023

Le présent tableau dresse le bilan des opérations de cessions et d'acquisitions immobilières exécutées en 2023.

Elles sont présentées dans l'ordre chronologique de la signature des actes authentiques, marquant ainsi l'exécution de la cession ou de l'acquisition décidée par le Conseil Municipal.

Opération	Signature de l'acte	Nature du bien	Section	Parcelle	Surface (are)	Adresse	Vendeur	Acquéreur	Motifs	Prix de vente	Date délibération du Conseil Municipal
Cession	le 17 avril 2023	Terrain	32	(3)/276	0,43	Rue des vignes		Thierry MAEDER et Maire AUDET-LAPOINTE	Régularisation foncière		le 8 décembre 202
				(4)/276	0,06						
Acquisition	le 17 avril 2023			1126/276	0,24						
Cession	le 3 juillet 2023	Terrain	1	451/212	0,04	Place du Temple		Mohamed Akli ACHABOU	Régularisation foncière		le 26 janvier 2023
Cession	le 4 octobre 2023	Voirie	1	427/211	0,10	Route burkel		Eurométropole de Strasbourg	Régularisation emprise voirie		le 25 mars 2023
				428/211	13,61						
Cession	le 4 octobre 2023	Voirie	40	936/10	2,18	Rue des Charmes		Eurométropole de Strasbourg	Régularisation emprise voirie		le 13 février 2020
				939/10	0,01						
				968/10	0,09						
				969/10	2,07						
Cession	le 30 novembre 2023	Terrain	30	770/218	6,49	Rue de l'Industrie		Kaufman et Broad Promotion	Programmation sectorielle redynamiser la Rue de l'Industrie		le 21 septembre 2023
Acquisition	le 20 décembre 2023	Terrain	39	933/101	18,33	Rue des Roseaux	Habitat de l'III		Renouvellement urbain quartier Libermann		le 22 juin 2023
			39	935/180	1,25	Rue Libermann					

ETAT DES REPORTS D'INVESTISSEMENT 2023 SUR 2024
RECETTES

CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT REPORTS
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1313 - DEPARTEMENTS	X000313	CEA SUBV MOBILIER RESTAU SCOLAIRE	009224	CEA	
	1313 - DEPARTEMENTS					
CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT REPORTS
	1321 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	X000077	SUBVENTION SKATE PARK DRAJES SOLDE	006483	DIR REG ACADEMIQUE JEUNESSE ENGAGEMENT ET SPORTS	
		X000079	SUBVENTION ANRU EE LIBERMANN - RAP	010886	AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE	
		X000082	SUBVENTION DSIL EE LIBERMANN - RAP	000927	PREFECTURE DU BAS RHIN	
	1321 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX					
CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT REPORTS
	1322 - REGIONS	X000075	SUBV REGION RENO EM PLAINE	007663	REGION GRAND EST MAISON DE LA REGION	
		X000076	SUBV GRAND EST PLATEAU EXT GYMNASIUM	007663	REGION GRAND EST MAISON DE LA REGION	
		X000078	SUBVENTION CLIMAXION GRAND EST EE LIBERMANN - RAP	007663	REGION GRAND EST MAISON DE LA REGION	
		X000089	SUBV REGION GRAND EST VIDEOPROTECTION	007663	REGION GRAND EST MAISON DE LA REGION	
	1322 - REGIONS					
CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT REPORTS
	1323 - DEPARTEMENTS	X000081	SUBVENTION CEA EE LIBERMANN - RAP	009224	CEA	
	1323 - DEPARTEMENTS					
CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT REPORTS
	1328 - AUTRES	X000080	SUBVENTION CAF EE LIBERMANN - RAP	000532	CAF BAS RHIN	
	1328 - AUTRES					
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT REPORTS
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1641 - EMPRUNTS EN EUROS	X000434	AVANCE REMBOURSABLE INTRACTING CDC	000084	CDC CAISSE DES DEPOTS	
	1641 - EMPRUNTS EN EUROS					
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
			Somme :			x x

J] ` ` Y` Xfi = @@? = F7 < !

9H5HG` 89G` F9DCFHG` 8fi = BJ9GH = GG9A9BH` &S` &` GI F` &S` &(

8] f YWh] c b` XYg` :] b Ub WYg` Yh` XYg` 5ZZU] f Yg` > i f] X] ei Yg` 89D9BG9G

7 < 5D = HF9G	B5HI F9G	@ = 69@@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
&S%(S &` !` 97C@9` 9@9A9BH5 = F9` @ = 69FA5BB	&` %` !` 7CBGHFI 7H = CBG	GC@89` 97C@9` 9@9A9BH5 = F9`	< 5I HJ 5@		%` %` ()` S` - &` ž` %` (
	&` %` !` 7CBGHFI 7H = CBG				%` %` ()` S` - &` ž` %` (
&S%(S &` !` CD9F5H = CB` 97C@9` 9@9A9BH5 = F9` @ = 69FA5BB					%` %` ()` S` - &` ž` %` (
7 < 5D = HF9G	B5HI F9G	@ = 69@@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
&S` - S` (!` NG` G7 < K9 = HN9F` HF = 6I B9` J9GH = 5 = F9	&S` %` !` : F5 = G` 8fi9HI 89G	5AC` DFC; F5AA5H = CB` 65H` G7	5AC` DFC; F5AA9		%` - S` , ž` S` S
	&S` %` !` : F5 = G` 8fi9HI 89G				%` - S` , ž` S` S
&S` - S` (!` CD9F5H = CB` NG` G7 < K9 = HN9F` HF = 6I B9` J9GH = 5 = F9					%` - S` , ž` S` S
7 < 5D = HF9G	B5HI F9G	@ = 69@@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
&S` &%S` &` !` G? 5H9D5F?	&S` %` !` : F5 = G` 8fi9HI 89G	5G` AC9` G? 5H9D5F?` %&S; F	SS` - S` * , %&S` ; F` GC7 = 9H9` 8` 5F7 < = H97HI F9)` ' ž` &&
	&S` %` !` : F5 = G` 8fi9HI 89G	5G` AC9` G? 5H9D5F?` 9JC@J = B	SS` - S` (+ 9JC@J = B; ` G? 5H9D5F?` G5G		* &ž` S` +
	&S` %` !` : F5 = G` 8fi9HI 89G				%`)` ž` &-
&S` &%S` &` !` G? 5H9D5F?					%`)` ž` &-
7 < 5D = HF9G	B5HI F9G	@ = 69@@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
&S` &%S` &` !` < CH9@` 89` DC@ = 79	&S` %` !` : F5 = G` 8fi9HI 89G	< CH9@` 89` DC@ = 79` A = GG = CB`	3CBHF@` 89` 7CBGHFI 7H = CB		, (ž` + -
	&S` %` !` : F5 = G` 8fi9HI 89G				, (ž` + -
&S` &%S` &` !` < CH9@` 89` DC@ = 79					, (ž` + -
7 < 5D = HF9G	B5HI F9G	@ = 69@@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
&S` &%S` (!` H9FF5 = B` 7F = ;	&S` %` !` : F5 = G` 8fi9HI 89G	A] gg] c b` XY` 7GDGS f b c j Uh]	8B` * HY\$ f U] 6I X 5d` J9F = H5G` 7CBGHFI 7H = CB		%` &-` *
		A = GG = CB` 7H` H9FF5 = B` 8fi < CB`	39IF + 89` FI@; 56M` GDCFH)` (+) ž`) S
		A = GG = CB` 7HSF9BCJ 5H = CB` H9	55 + B S < CB 69IF@ 5I` J9F = H5G` 7CBGHFI 7H = CB		%` , - S
	&S` %` !` : F5 = G` 8fi9HI 89G				%` , ` * * %ž`) S
&S` &%S` (!` H9FF5 = B` 7F = ;					%` , ` * * %ž`) S
7 < 5D = HF9G	B5HI F9G	@ = 69@@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
&S` (!` GI 6J 9BH = CBG` 8fi9EI = D9A9BH` J9FG99G	&S` (!` GI 6J 9BH = CBG` 8fi9EI = D9A9BH` J9FG99G	: CB8GS89S7CB7CIFGS : = 6F9S	9A&S` &S` &&` 9IFCA9HFCDC@9` 89` GHF5G6CIF;		%` , ` S` S` - ž` ()
	&S` (%`) %&` !` 65H = A9BHG` 9H` = BGH5@@5H = CBG				%` , ` S` S` - ž` ()
7 < 5D = HF9G	B5HI F9G	@ = 69@@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
&S` (&%` !` 6 = 9BG` AC6 =	&S` (&%` !` 6 = 9BG` AC6 =	6CBIG` J9@C` 58@9F` = G569@	9` %` S` (S` 58@9F` = G569@@9		&S` S` ž` S` S
		6CBIG` J9@C` H < 9 = G = B; 9F` A =	3` %` @` 9` +` H < 9 = G9B; 9F` A = 7 < 9@9		%` S` S` ž` S` S
	&S` (&%` !` 6 = 9BG` AC6 =				S` S` ž` S` S
&S` (!` GI 6J 9BH = CBG` 8fi9EI = D9A9BH` J9FG99G					S` S` ž` S` S

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20240925-DL240912-LR01-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2024
%

J] ` ` Y` Xfi = @@? = F7 < !

9H5HG` 89G` F9DCFHG` 8fi = BJ9GH = GG9A9BH` &S` &'` GI F` &S` &(`

8] f YWh] c b` XYg` :] b Ub WYg` Yh` XYg` 5ZZU] f Yg` > i f] X] ei Yg` 89D9BG9G

7 < 5D = HF9G	B5HI F9G	@ = 69@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
&S` !` = AAC6 = @ = G5H = CBG` = B7CFDCF9@@9G	&S` %` !` : F5 = G` 8fi9HI	89G 9HI 89` GI F` HF5A9G` J9FH9` 9	89G 9HI 89` GI F` HF5A9G` J9FH9` 9		,` SSSzSS
		A8*` 5AC` DGG = ` GI = H9` 5I 8 = H	A8*` 7CBGI @H = B;		'` - S + z &S
		A8*` A = G9` 5` > C I F` F9: 9F9BH	A8*` A = G9` 5` > C I F` F9: 9F9BH		&` (S S z S S
		A = GG = CB` 7CBHFC@9` H97 < B = E	A = GG = CB` 7CBHFC@9` H97 < B = E		'` S + %z (,
		A = GG = CB` 7H` 9LH9BG = CB` 9A`	A = GG = CB` 7H` 9LH9BG = CB` 9A`		'` , (S z
		A = GG = CB` 89` AC9` = BGH5@@5H	A = GG = CB` 89` AC9` = BGH5@@5H)` % , (z S S
		A = GG = CB` GDG` 9LH9BG = CB` 9A`	A = GG = CB` GDG` 9LH9BG = CB` 9A`)` % , (z S S
		A = GG = CB` GDG` HF5J5IL` F9BC	A = GG = CB` GDG` HF5J5IL` F9BC		&* + z) ,
		AC9` 9LH` 9A` D@5 = B9` &%A%\$)	AC9` 9LH` 9A` D@5 = B9` &%A%\$)		'` , z &S
		AC9` 9LH9BG = CB` 9A` D@5 = B9`	AC9` 9LH9BG = CB` 9A` D@5 = B9`		%` z +)
		AC9` 9LH9BG = CB` 9A` D@5 = B9`	AC9` 9LH9BG = CB` 9A` D@5 = B9`		&) z
		AC9` HJL` 7@ = A` < 8J	AC9` HJL` 7@ = A` < 8J		'` ' ` * ` S z S S
		F9J = G = CBG` A = GG = CB` GDG` A8	F9J = G = CBG` A = GG = CB` GDG` A8		& + z (,
		GA` 577CAD5; B9A9BH` DFC > 9H	GA` 577CAD5; B9A9BH` DFC > 9H		- , S z S S
		GA` 5AC` D5GG5H = CB` 5DD9@` 8	GA` 5AC` D5GG5H = CB` 5DD9@` 8		%` - % (z S S
		J9GH = 5 = F9G` < 8JSA = GG = CB` 7	J9GH = 5 = F9G` < 8JSA = GG = CB` 7		%` - &S z S S
	&S` %` !` : F5 = G` 8fi9HI	89G	89G		* * ` + ` ' ` z ` %
7 < 5D = HF9G	B5HI F9G	@ = 69@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
	&S` !` : F5 = G` 8fi = BG	9FH = CB 5J = G` 5HHF = 6IH = CB` 6C5AD` >	9FH = CB 5J = G` 5HHF = 6IH = CB` 6C5AD` >		58A
	&S` !` : F5 = G` 8fi = BG	9FH = CB	9FH = CB		' & (z S S

J] ` ` Y` Xfi = @@? = F7 < !

9H5HG` 89G` F9DCFHG` 8fi = BJ 9GH = GG9A9BH` &S` &'` GI F` &S` &(`

8] f YWh] c b` XYg` :] b Ub WYg` Yh` XYg` 5ZZU] f Yg` > i f] X] ei Yg` 89D9BG9G

7 < 5D = HF9G	B5HI F9G	@ = 69@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H= 9FG @ = 69@@9` H= 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
	&S) %` !` 7CB79GG = CBG` G = A = @5 = F9G	59H` 8F` @` HG` 7 = 9@` GMGHF57?` 577CAD5; B9A9BH`	\$\$\$* , &` 579G =		'` + , SžSS
		5H < 9C` G97IF = G5H = CB` 58	\$%\$) - *` 5H < 9C` = B; 9B = 9F = 9)` - (SžSS
		A8*` 7CAAJ5I @H` = BGH5@@5H =	CB; @G` &= 7 = 9A8*` 7C7CBGI @H = B;)` * &ž , S
		GMGH5B7 = 5` 9JC@IH = CB` 65GH	\$@B* 89` G9IGMCH5B7 = 5		%` (,) žSS
		I ; 5D` @C; = 7 = 9@` K5DH	\$\$\$) %-` I ; 5D)` - * (ž' ,
	&S) %` !` 7CB79GG = CBG` 9H` 8FC = HG` G = A = @5 = F9G				%+` ' + ' &ž % ,
	&S` !` = AAC6 = @ = G5H = CBG` = B7CFDCF9@@9G				, (' + , - ž (-

7 < 5D = HF9G	B5HI F9G	@ = 69@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H= 9FG @ = 69@@9` H= 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
	&%` !` = AAC6 = @ = G5H = CBG` 7CFDCF9@@9G	&%%` !` H9FF5 = BG` BI G	\$@B; 9*` A = B = GH9F9` 89G` 5FA99G		&*` ') SSžS
		&%%` !` H9FF5 = BG` BI G			&*` ') SSžSS

7 < 5D = HF9G	B5HI F9G	@ = 69@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H= 9FG @ = 69@@9` H= 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
	&%%` !` D@5BH5H = CBG` 8fi5F6I GH9G	8fi5F6F9G` 9H` : CIFB = HIF9` 5F6F9G` 9B` J = @	99S* S(H < = 9FFM` AI @@9F` ` 9GD579` J9FH		*` - *
		&%%` !` D@5BH5H = CBG` 8fi5F6F9G` 9H` 8fi5F6I GH9G			*` - * SžSS

7 < 5D = HF9G	B5HI F9G	@ = 69@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H= 9FG @ = 69@@9` H= 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
	&%& , ` !` 5I HF9G` 5; 9B 5A9B5; 9A9BHG	79A9BHG` 9H` J9; 9H5 @ = G5H = CB` 89G` 7CIFG	\$93C@9G` &H` = 9FFM` AI @@9F` ` 9GD579` J9FH		' , (:
		HF5J5IL` 5A9B5; 9A9BH` 9J` :	\$988@` AI ; H < = 9FFM` AI @@9F` ` 9GD579` J9FH		%)` ' (*
	&%& , ` !` 5I HF9G` 5; 9B 79A9BHG` 9H` 5A9B5; 9A9BHG				%)` ' , (* žSS

J] ` ` Y` Xfi = @@? = F7 < !

9H5HG` 89G` F9DCFHG` 8fi = BJ9GH = GG9A9BH` &S` &` GI F` &S` &(`

8] f YWh] c b` XYg` :] b Ub WYg` Yh` XYg` 5ZZU] f Yg` > i f] X] ei Yg` 89D9BG9G

7 < 5D = HF9G	B5HIF9G	@ = 69@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
	&%) , ` !` 5I HF9G` = BGH5@@5H = CBGž` A5H9F = 9@` 9H` CI H = @@5; 9` H97 < B = EI 9G	56F = ` J9@CG` G97IF = G9` %), ` B H%) @MCB` 5@5F` 9H` 7 < 9` 5` J9@CG			&*` (\$ \$ ž \$ \$
		7CAD@9A9BH` 5` @5` 7CAA5B89` FI : : 9B	7IJ9` ; C` SSS () %` FI : : 9B57 < ` 9HG		&- (ž \$ \$
		: C I F B = H I F 9` 89` A9; C < AA9HF	\$ \$ \$ (()` F9L9@` : F5B79		(- * ž - (
		: C I F B = H I F 9` 89` H56@9G` 89`	D \$ \$ I 9` - B = E I 9` A 9 A 5 B		(` %` (ž \$ \$
		: C I F B = H I F 9` 89` H56@9G` 89`	D \$ \$ I 9` & & B = E I 9` B 9 A` ; F5 : :		&` &, &ž (\$
		: C I F B = H I F 9` 8` CI H = @@5; 9` D	C I F` G 9 F J = 79` 9@97` SSS & S` : = 89GH` A569C` = B8I GHF = 9G		(, + ž +)
		: D` 5H9@ = 9F` G5B = H5 = F9` 75A	9 \$ \$ 5 (\$ \$ = B G 9` 9` H F C B		&` *` ` ž , \$
		: D` 5H9@ = 9FG` G9FJ5BH9	\$ \$ \$ % - -` : 9F65H) * &ž , \$
		DCFH9IF` 9@97HF = EI 9` 9GD57	9 \$ \$ S & 9 F H G` > C G H) * ` % & (ž \$ \$
		DCG9` = BH9FD < CB = 9` 99` J9F;	9FG` GI = J5BH` 89A` S S (` , ` ? ` 9		% & ` % * ` ž % *
	&%) , ` !` 5I HF9G` = BGH5@@5H = CBGž` A5H9F = 9@` 9H` CI H = @@5; 9` H97 < B = EI 9G				% \$) `)
7 < 5D = HF9G	B5HIF9G	@ = 69@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
	&%, &, ` !` 5I HF9G` A5H9F = 9@G` 89` HF5BGDCFH	69BB9` 7CAD57HF = 79` DCIF` @	9 \$ \$ G 7 % (D 5 F 7 9 9 B 9 I G` J = B 7 9 B H		&) ` + % \$ ž \$ \$
		J9 < = 7I @9` : C I F ; C B` A C M ; 9 B 9	\$ \$ S & \$ A \$ - (< 9 G G` F 9 B 5 I @ H` A = @@ 5 I H C		+ S ` S) (ž :
	&%, &, ` !` 5I HF9G` A5H9F = 9@G` 89` HF5BGDCFH				-) ` + * (ž \$ \$
7 < 5D = HF9G	B5HIF9G	@ = 69@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
	&%, ` %` !` A5H9F = 9@` = B: CFA5H = EI 9` G7C@5 = F9	H6 = ` 97C@9` < 5I HJ5@	\$ \$ * (()` J = 89@ = C` = 97		- ` ` & + ž &)
		J = 89@ = C` @ = G9I G9G` 97C@9G	\$ \$ * (()` J = 89@ = C` = 97		*) &ž ` &
	&%, ` %` !` A5H9F = 9@` = B: CFA5H = EI 9` G7C@5 = F9				- - + - ž) +
7 < 5D = HF9G	B5HIF9G	@ = 69@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
	&%, ` , ` !` 5I HF9` A5H9F = 9@` = B: CFA5H = EI 9	&` A S * (S 7 C A D @ 9 A 9 B H S J D	\$ % \$ *) & ; F C I D 9 A 9 B H` 5 L = 5 B G` 7 9 ; 9 @ 9 7		+) ` \$ \$ \$ ž
		79; 9@97` 75A9F5G` : C F I A` 89	\$ \$ \$ fi ≠ @ \$` 79; 9@97		+) & (ž \$ \$

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20240925-DL240912-LR01-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2024

J] ` ` Y ` Xfi = @@? = F7 < !

9H5HG ` 89G ` F9DCFHG ` 8fi = BJ9GH = GG9A9BH ` &S& ` ` GI F ` &S&(

8] f YWh] c b ` XYg ` :] bUbWYg ` Yh ` XYg ` 5ZZU] f Yg ` > i f] X] ei Yg ` 89D9BG9G

		8M7H5@ ` 7CD = 9I F ` F9DFC; F5D \$ % % S + %	9GH ` AI @H = 7CD = 9		' ` & ,) ž * S
		8M7H5@ ` : CFA5H = CB ` = BGH5@@ ` \$ % % S % 7CD = 9GH ` AI @H = 7CD = 9			% ` ((S ž S S
		= 7 ` G9FJ = 79G ` 57EI = G = H = CB ` \$ % % S % C % ` DA = 7A ` G9FJ = 79G			, ` &) & ž - '
		I ; 5D ` 7CD = 9I F ` 7AG	\$ S S) %-	I ; 5D	% ` S + & ž (&
		I ; 5D ` 7CD = 9I F ` D9F = G7C @5 = F \$ S % J 9F ; 9 F % D			- (& ž ' &
		& % , ' , ` ! ` 5I HF9 ` A5H9F = 9@ ` = B : CFA5H = EI 9			- + `) % + ž & +
7 < 5D = HF9G	B5HI F9G	@ = 69@@9 ` 9B ; 5 ; 9A9BH	7C89 ` H = 9FG @ = 69@@9 ` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
		& % , (, ` ! ` 5I HF9G ` A5H9F = 9@G ` 89 ` 6I F95I ` 9H ` AC6 = @ = 9FG ` J9GH = 5 = F9G ` G8 :	\$ S S) %-	I ; 5D	(* S ž * '
		5A9B5B ; 9A9BH ` DCGH9 ` < 59 ; 9 \$ % % S % f] b b Y 5N9F ; C			' ` & ' S ž , *
		5FAC = F9G ` D < 5FA57 = 9 ` < CH9 @ \$ % % S % % = @@9 I ; 5D			& - (ž % (
		6I F95I ` F9 ; @56@9 ` < 5I H9I F ` \$ % % S % % A 9 M ` \$ % % S % % F ; C			% ` S % + ž + +
		6I F95I ` F9 ; @56@9 ` < 5I H9I F ` \$ % % S %) @9F ` \$ % % S % % F ; C			% ` S % + ž + +
		6I F95I ` F9 ; @56@9 ` < 5I H9I F ` \$ % M S A 9 ` & S % N 9 F ; C			% ` S % + ž + +
		789 ` : 5I H9I = @ ` 89 ` 6I F95I ` 5 \$ % % S % % M ` G7 < A = \$ % D			(S) ž (+
		789 ` : 5I H9I = @ ` 89 ` 6I F95I ` A " ` J = B79BH ` 695I A9	\$ S S) %-	I ; 5D	- , + ž - %
		7 \ U] g Yg ` Vi f YUi ` ! ` 89J9	\$ S S) %-	I ; 5D	- ' % ž S *
		A9I 6@9G ` 5 ` H = FC = FG ` 577CAD5 ; B9A9BH ` 6I F95I L	\$ S - S) (5N9F ; C	+ , & ž + (
		F9DCG9 ` D = 98G ` 89 ` 6I F95I	\$ S S) %-	I ; 5D	% (% ž , ,
		G = 9 ; 9 ` 5HG9A ` 5J97 ` 8CGG = 9F \$ % % S % % G ` ? @ \$ % N 9 F & S			* % (ž (S
		& % , (, ` ! ` 5I HF9G ` A5H9F = 9@G ` 89 ` 6I F95I ` 9H ` AC6 = @ = 9FG			% S ` - S & ž (S

J] ` ` Y` Xfi = @@? = F7 < !

9H5HG` 89G` F9DCFHG` 8fi = BJ9GH = GG9A9BH` &S` &'` GI F` &S` &(`

8] f YWh] c b` XYg` :] b Ub WYg` Yh` XYg` 5ZZU] f Yg` > i f] X] ei Yg` 89D9BG9G

7 < 5D = HF9G	B5HIF9G	@ = 69@@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
	&%, , ` !` 5I HF9G	57 < 5H` A9I 6@9` 897CF` 5B = A5	4%0B` * &` J 5@CF = G5H = CB` G9FJ = 79		%` &+ &ž S
		CI H = @@5; 9` DCI F` @9` G79` A5	3\$ \$ 9% 45 H = 5B` G579` 9@97HFC` 8 = 9G9@		&- %ž` ,
		F9AD@579A9BH` 7CAD@9H` A5 =	G CBB9HH9` 9A` D@5` S S & * ` ,` J = J 5D5F7		(` - - , ž S S
		GHC7?` ACM9BG` ; 9B9F5I L` A5	3\$ \$ = B9G` 6CI @5B; 9F		%%- ž - ,
	&%, , ` !` 5I HF9G				* ` * , %ž` ` *
&%` !` = AAC6 = @ = G5H = CBG` 7CFDCF9@@9G					' +) ` + ' (ž ()

7 < 5D = HF9G	B5HIF9G	@ = 69@@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
&'` !` = AAC6 = @ = G5H = CBG` 7CFDCF9@@9G	&'` !` = AAC6 = @ = G5H = CBG` 7CFDCF9@@9G	5A9B5; 9A9BHG` 89` H9	F579A9BHG` 9H` F579A9BHG` 9H` F579A9BHG` 9H`		%)` &() ž) &
		= BGH5@@5H = CB` 89` : CI FF95I	5\$ \$ &- , (G5H8` G9FJ = 79G` 5GG = GH5B79` 9H` HF5J5I L` 8 = J9FG		
		J9; 9H5@ = G5H = CB` 89G` 7CI FG	5\$ \$ 3€ 9G` & \$ &' = 9FFM` AI @@9F` ` 9GD579` J9FH		&'` + %
	&'` % &'` !` 5; 9B79A9BHG` 9H` 5A9B5; 9A9BHG` 89` H9	FF5 = BG			(S` , %) ž S S

7 < 5D = HF9G	B5HIF9G	@ = 69@@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@@9` H = 9FG	ACBH5BH	F5HH57 < 9A9BH
	&'` %` !` 7CBGHFI 7H = CBG	5JH` %` AC9` F9BC` 9A` D@5 = B9	5\$ \$ 96 & 7 = HD@AS` 7S` H		* + Sž - (
		7F95H = CB` J9GH = 5 = F9G` < 8J`	&% \$ \$ (;` 65H = ; @C65@` GHF5G6CI F;		' * ` - (- ž &
		7F95H = CB` J9GH = 5 = F9G` < 8J`	5\$ \$ & \$; A\$ (* 65H = ; @C65@` GHF5G6CI F;		% &'` , + ' ž -
		9H5B7 < 9 = H9` HC = HI F9` ; MAB5	5\$ \$ & @ \$ L 9B6I54B 5I 8` 7 < 5A@9M		%S)` S S (ž` ,
		: D` 6 = > CI H9F = 9` A9B; 9F` HF5 = H9A9BH`	7 < 5FD9B` S S' (S ,` 9H56@ = GG9A9BHG` HG7 < C9DD9) S , ž , S
		: D` 7F97 < 9` J = ; B9G` F9AD`	9H5B7 < 9 = H9ŽGI F = GC` S S &- S -` 5FB5I 8` 7 < 5A@9M		%- ` + & , ž , (
		; ASG5@@9S85BG9S (SJ9BHGS	HLS89G5A = 5BH5` S S + - &-` 89G5A = 5BH5; 9` : F5B79` 89AC@ = H = CB		%` *` *
		@CH` %` F9BCJ5H = CB` A85` G` ?	\$ % \$ 9 @ (& & A \$, (? = F9D@		&') - Sž - S
		@CH` &` F9BCJ5H` A85` 7F9D =	5\$ \$ M @ \$ % & & A \$, F) 9DE = 9JHM@9		, ` &* , ž) &
		@CH` ` ` F9BCJ5H = CB` A85` < I B	5\$ \$ B \$ 9 F` & & A \$, B * = G9F = 9` < I BG = B; 9F) ` ` * (ž &
		@CH` ` ` F9BCJ5H` A85` < I BG = B	5\$ \$ F \$ S & & A \$, * A 9B 9 J = G9F = 9` < I BG = B; 9F		, ` * -) ž) ,

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20240925-DL240912-LR01-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2024

J] ` ` Y` Xfi = @@? = F7 < !

9H5HG` 89G` F9DCFHG` 8fi = BJ9GH = GG9A9BH` &S` &'` GI F` &S` &(`

8] f YWh] c b` XYg` :] bUbWYg` Yh` XYg` 5ZZU] f Yg` > i f] X] ei Yg` 89D9BG9G

		@CH` (` F9BCJ5H = CB` A85` GD9	MC9F` * &&AS` ,@I` 7E9B` GD9MG9F` 9H` 7 = 9			&` %` &(` ž
		@CH`) ` F9BCJ5H = CB` A85` 897	CD9 = BH` &&AS` ,7.CD9 = BH			&` ,` %` ,` ž` *` &
		@CH`) ` F9BCJ5H` A85` 897CD9	\$BH` + &&AS` , 897CD9 = BH			(` ,` &S` ž` ,` *`
		GA` 7HA` DCG9` 7@ = A` &` 6IF95	SS` %` 9I` GD9 < B9F			*` (` -` ž` &` *`
		GA` A5 = F = 9` 577I9 = @` 7@C = GC	BSH` < 9FA = EIF9 = I` G5F@` F95H97 <			'` -` S` &ž` (` S`
		GA` F9BC` 7F97 < 9` D5F9BH5@9`	6IF95I` 89` SS` (` &(` 89?F5` = B8IGHF = 5@` @ = AC; 9G)` %` ž` ,`
		GA` F9BC` 9A` D@5 = B9` 69` : @I	\$S9G` &` GMB5DG9` 7CB79DH			%` &S` ž` SS`
	&` %` !` !` 7CBGHFI 7H = CBG					&&` ' ` S`)` &ž` ' ,`
7 < 5D = HF9G	B5HIF9G	@ = 69@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@9` H = 9FG			ACBH5BH` F5HH57 < 9A9BHGC
	&` %` !` !` = BGH5@@5H = CBGž` A5H9F = 9@`					
	9H` CIH = @@5; 9` H97 < B = EI9G					
		&` AS` (- ` F9BCJ5H = CB` 9D` HCS	&S` D5FH = 9@GC6975)` *` (` SS` ž` SS`
		&` AS` (- ` F9BCJ5H = CB` 9D` HCS	SSS` *` -` (` GC6975			%` (` S` ,` ,` ž` SS`
		&` AS` (- ` F9BCJ5H = CB` 9D` HCS	SSS` *` -` (` GC6975			-` (` ,` S` ž` SS`
		7CBHFC@9` 89` 75B89@56F9G`	SSS` *` -` (` GC6975			%` ' ` -` -` (` ž` (` S`
		A5F7 < 9` F9BC` 9D` HF5B7 < 9` :	9FA9! 5: ` GC6975			%` ' ` &-`)` ' ` &*` &ž` +` &
		A5F7 < 9` F9BC` 9D` HF5B7 < 9` C	DH\$CBB9@@GC6975			&%` ' ` &%` *` ž` SS`
		A5F7 < 9` F9BC` 9D` HF5B7 < 9` C	DH\$CBB9@@GC6975			+` ' ` ,` (` S` ž` SS`
		DF = G9G` = @@I A = B5H = CB` 89` B	CS9P` DCIF` A5H9F` J@I A)` ' ` S` ,` ,` ž` SS`
		GA` 9D` 7F95H = CB` @ = 5 = GCBG`	CSBH9FF5 = EC6975			%` %` ' ` -` S` +` ž` SS`
		GA` D` ' ` 5A@` 9GG9` &9` G9A` &S	&S`)` &(` %` 9G` G9FJ = 79G` 9B9F; 9H = EI9G` f5B7H` 97CHF5@L			9`
		GB9: ` A = G9` 9B` D@579` JD` FI	9` J = B79BH` SSS`)` %` -` I; 5D			(` ' ` %` ,` &ž` S` +`
	&` %` !` !` = BGH5@@5H = CBGž` A5H9F = 9@`					
	9H` CIH = @@5; 9` H97 < B = EI9G					%` ' ` *` (`)` ' ` (`)`

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20240925-DL240912-LR01-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2024

J] ` ` Y` Xfi = @@? = F7 < !

9H5HG` 89G` F9DCFHG` 8fi = BJ9GH = GG9A9BH` &S&` ` GI F` &S&(

8] f YWh] c b` XYg` :] bUbWYg` Yh` XYg` 5ZZU] f Yg` > i f] X] ei Yg` 89D9BG9G

7 < 5D = HF9G	B5HIF9G	@ = 69@@9` 9B; 5; 9A9BH	7C89` H = 9FG @ = 69@@9` H = 9FG	ACBH5BH` F5HH57 < 9A9BH
	&` , ` ! ` 5J5B79G` J9FG99G` GI F` 7CAA5B89G` 8fi = AAC6 = @ = G5H = CBG` 7CFDCF9@@9G	5J5B79` : CF: 5 = H5 = F9` GC6975	5S&* A\$ (- GC6975	%) %` * , , ž , ,
	&` , ` ! ` 5J5B79G` J9FG99G` GI F` 7CAA5B89G` 8fi = AAC6 = @ = G5H = CBG` 7CFDCF9@@9G			
&` ` ! ` = AAC6 = @ = G5H = CBG` 9B` 7CIFG				&` S * %` S % (ž ()
G c a a Y ` .		' ` + % + ` + \$ - ž) *		

CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	6419 - REMBOURSEMENTS SUR	X000460	DECOMPTE DECHARGES ACT SYNDIC 3T 2023	000111	CDG 67 CENTRE DE GESTION BAS RHIN	
	6419 - REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL					
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES						

CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7018 - AUTRES VENTES DE PRODUITS FINIS	X000461	RECETTE 2023 PHOTOVOLTAIQUE COMPLEXE	000174	ES ENERGIE STRASBOURG	
		X000462	RECETTE 2023 PHOTOVOLTAIQUE MUHLEGE	000174	ES ENERGIE STRASBOURG	
		X000463	RECETTE 2023 PHOTOVOLTAIQUE SCHLOSS	000174	ES ENERGIE STRASBOURG	
	7018 - AUTRES VENTES DE PRODUITS FINIS					

CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	7083 - LOCATIONS DIVERSES	X000379	FERMAGE 2022 2023 HOFF CATHERINE	002347	HOFF CATHERINE	8,36
		X000380	FERMAGE 2022 2023 ANNIE WALTER	002360	WALTER ANNIE	10,17
	7083 - LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)					18,53
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						

CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7473 - DEPARTEMENTS	X000406	CE ALSACE SUBV PROJET CLAS 2023 CSC	009224	CEA	
	7473 - DEPARTEMENTS					


CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	74751 - GFP DE RATTACHEMENT	X000169	CONTRIBUTION ENSEIGNEMENT MUSICAL 2023	000129	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	
	74751 - GFP DE RATTACHEMENT					

CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	747888 - AUTRES ORGANISMES	X000097	CAF RPE 2023 PS	000532	CAF BAS RHIN	x
		X000098	CAF RPE 2023 BONUS TERRITOIRE CTG	000532	CAF BAS RHIN	x
		X000099	CAF LAEP LE GRENIER 2023 PS	000532	CAF BAS RHIN	x
		X000100	CAF LAEP LE GRENIER 2023 BT CTG	000532	CAF BAS RHIN	

		X000133	CAF PSO PERI 2023 ALSH	000532	CAF BAS RHIN		
		X000134	CAF PSO PERI 2023 CSC	000532	CAF BAS RHIN		
		X000135	CAF PSO PERI 2023 CLSH	000532	CAF BAS RHIN		
		X000136	CAF BONUS TERRITOIRE PERI 2023 ALSH	000532	CAF BAS RHIN		
		X000137	CAF BONUS TERRITOIRE PERI 2023 CSC	000532	CAF BAS RHIN		
		X000138	CAF BONUS TERRITOIRE PERI 2023 CLSH	000532	CAF BAS RHIN		
		X000150	CAF BT EXTRA 2023 CLSH	000532	CAF BAS RHIN		
		X000151	CAF BT EXTRA 2023 CSC	000532	CAF BAS RHIN		
		X000152	CAF BT EXTRA 2023 SPORT	000532	CAF BAS RHIN		
		X000329	CAF CSC ANIM GLOBALE FCT+PS	000532	CAF BAS RHIN		
		X000330	CAF CSC ANIM COLL FAMILLE FCT+PS	000532	CAF BAS RHIN		
		X000409	CAF CHARGE COOPERATION ENFANCE 2023	000532	CAF BAS RHIN		
		X000450	CAF CSC PROJET FAMILLES	000532	CAF BAS RHIN		
		X000464	QUOTE PART CTS ENTRETIEN 2023	000140	CTS		
		747888 - AUTRES ORGANISMES					
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS							

CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	752 - REVENUS DES IMMEUBL	X000442	LOYER CS LIXENBUHL 4EME TRIM 2023	001330	LYCEE GUTENBERG	x
		X000443	LOYER CS LIXENBUHL 4EME TRIM 2023	001331	LYCEE LE CORBUSIER	x
		X000444	LOYER CS LIXENBUHL 4EME TRIM 2023	008792	CFA ACADEMIQUE	x
		X000445	LOYER GYMN LTH 4EME TRIM 2023	001333	LYCEE HOTELIER A DUMAS	x
		X000446	LOYER GYMN LTH 4EME TRIM 2023	001334	CEFPPA	x
		X000447	LOYER GYMNASSES 4EME TRIM 2023	000897	COLLEGE DU PARC	x
		X000448	LOYER GYMN VIGNES 4EME TRIM 2023	001023	COLLEGE NELSON MANDELA	x
		X000451	LOYER JARDIN 2023	006022	MEYLAENDER OLIVIER	

		X000453	LOYER JARDIN 2023	011822	DUARTE JOSE	13,41
		X000456	LOYER JARDIN 2023	011701	SUTTER GERARD	14,04
	752 - REVENUS DES IMMEUBLES					
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
77 - PRODUITS SPECIFIQUES	775 - PRODUITS DES CESSIONS	X000173	CESSION SECTION 39 PARCELLE 886 RUE O	000254	HABITAT DE L ILL	
		X000449	CESSION TERRAIN RUE INDUSTRIE	011795	KAUFMAN ET BROAD PROMOTION 6	
	775 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
77 - PRODUITS SPECIFIQUES						
			Somme :			x

Numéro	DL220518-LM01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Autres domaines de compétences – Vœux et motions	
Objet	Motion concernant les deux jours fériés du droit local alsacien-mosellan dans le cadre du calcul de la durée annuelle du temps de travail	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 30 juin 2022 à l'Illiade

L'an deux mil vingt-deux le trente juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjointe, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, HEIM Valérie, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Sylvie SEIGNEUR ayant donné procuration à Madame Isabelle HERR
- Monsieur Yvon RICHARD ayant donné procuration à Monsieur Hervé FRUH
- Monsieur Fabrice KIEHL ayant donné procuration à Monsieur Cédric HERBEAULT
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Marie-Josée FRUH
- Madame Dominique MASSÉ-GRIESS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Emmanuel BACHMANN ayant donné procuration à Madame Bénédicte LELEU
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT
- Monsieur Rémy BEAUJEU

Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	24 juin 2022
Date de publication délibération :	6 juillet 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	6 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20220626-DL220912-LR01-DE
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Numéro	DL220518-LM01	1/2
Matière	9.4.Autres domaines de compétences - Voeux et motions	

XI. MOTION CONCERNANT LES DEUX JOURS FÉRIÉS DU DROIT LOCAL ALSACIEN-MOSELLAN DANS LE CADRE DU CALCUL DE LA DURÉE ANNUELLE DU TEMPS DE TRAVAIL

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements »

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

Nous, Conseil Municipal d'Ilkirch-Graffenstaden demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.

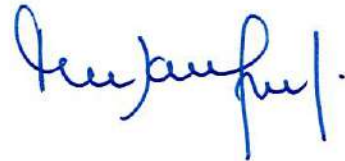
Numéro	DL220518-LM01	2/2
Matière	9.4.Autres domaines de compétences - Voeux et motions	


**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 28 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Abstentions : 6 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice

**Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS**



Numéro	DL230609-MC03	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	
Objet	Heures supplémentaires (IHTS) – dépassement du contingent mensuel de 25 heures	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 22 juin 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Madame SEIGNEUR Sylvie ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Madam HERR Isabelle ayant donné procuration à Monsieur Luc PFISTER
- Monsieur Philippe HAAS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Madame Bénédicte LELEU ayant donné procuration à Madame Béatrice LONGECHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	16 juin 2023
Date de publication délibération :	29 juin 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	29 juin 2023

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20230628-DL230609-MC03-DE Date de réception préfecture : 03/06/2023

Numéro	DL230609-MC03	1/2
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

VI. PERSONNEL

3. HEURES SUPPLÉMENTAIRES (IHTS) – DÉPASSEMENT DU CONTINGENT MENSUEL DE 25 HEURES

Le nombre maximum mensuel d'heures supplémentaires qui peut être effectué et rémunéré au titre d'un même mois est fixé à 25, toutes heures supplémentaires confondues, dans le cas général (décret n°2002-60 du 14 janvier 2002).

Le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 permet un dépassement de cette limite de 25 h supplémentaires :

- En cas de circonstances exceptionnelles et pour une période limitée, sur décision de l'autorité territoriale qui en informe les représentants du personnel au comité social territorial,
- Pour certaines fonctions, après consultation du comité social territorial. La délibération fixant les conditions de gestion des travaux supplémentaires doit préciser ces fonctions.

Par délibération du 14 décembre 2011, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden a décidé d'autoriser ce dépassement :

- Dans le cadre des manifestations telles que la Fête de la Musique et les Fêtes de l'Ill pour les agents du service Electricité-Magasin, des Manifestations et de la Police municipale ;
- Dans le cadre des astreintes de déneigement pour lesquelles tous les agents des services techniques peuvent être sollicités pour effectuer des heures supplémentaires.

Il apparait aujourd'hui nécessaire de préciser et d'actualiser cette délibération pour tenir compte des évolutions du calendrier des manifestations au sein de la commune et du fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable du Conseil Social Territorial, qui s'est tenu en date du 09 juin 2023 :

- **D'autoriser le dépassement du contingent mensuel d'heures supplémentaires de 25h :**
 - o **Durant les mois de juin, juillet et de décembre, marqués par de nombreuses manifestations festives (Fêtes de l'Ill, Messti, marché de Noël...) pour les agents des services Eclairage public et électricité, Manifestations et Police Municipale ;**

Numéro	DL230609-MC03	2/2
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

- **Dans le cadre des astreintes de déneigement pour lesquelles tous les agents des services techniques peuvent être sollicités pour effectuer des heures supplémentaires.**

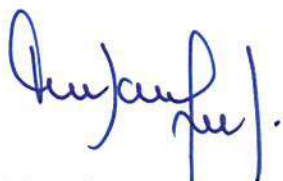
**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 29

Abstentions : 6 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte,
BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL
Béatrice

Pour extrait conforme

Le Maire




Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Numéro	DL240606-CLM01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	
Objet	Société Publique Locale L'ILLIADE - Désignation des nouveaux représentants de la Ville au sein du comité de contrôle analogue	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 19 juin 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur KOUJIL Ahmed ayant donné procuration à Monsieur HAAS Philippe
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Madame DREYFUS Elisabeth
- Madame DIDELOT Sandra ayant donné procuration à Madame FRUH Marie-Josée
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Monsieur FROEHLI Claude ayant donné procuration à Madame CASTELLON Martine
- Monsieur BACHMANN Emmanuel ayant donné procuration à Madame LELEU Bénédicte
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame RINKEL Marie
- Monsieur BEAUJEU Rémy

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	13 juin 2024
Date de publication délibération :	2 juillet 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240629-DL240606-CLM01DDE Date de réception préfecture : 02/07/2024
--

Numéro	DL240606-CLM01	1/2
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	

VIII. COMITÉ DE CONTROLE ANALOGUE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE L'ILLIADE

1. DÉSIGNATION DES NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU COMITÉ DE CONTRÔLE ANALOGUE

Le comité de contrôle analogue de la Société publique locale l'Illiade, dont le règlement a été adopté en même temps que les statuts de la société, a pour rôle de veiller à ce que la commune exerce sur l'entreprise un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services.

Ce contrôle analogue est la condition *sine qua non* à la conclusion de contrats dits de quasi-régie, pouvant être passés sans publicités ni mise en concurrence avec la SPL.

Il s'agit du fondement sur lequel la commune a pu conclure avec la SPL une délégation de service public relative à la gestion de ses deux équipements culturels, l'Illiade et la Villa, sans avoir à mettre ce contrat en concurrence.

A la suite du remplacement de membres représentants la commune au Conseil d'administration de la SPL, il s'avère que deux des administrateurs nouvellement nommés soient également membre du comité de contrôle analogue.

Or, en application de l'article 3.2 du règlement de contrôle analogue, les fonctions de membre du comité et d'administrateurs sont incompatibles.

Il est donc proposé de procéder à la désignation des deux nouveaux membres du comité de contrôle analogue et d'autoriser l'un d'entre eux à candidater à la fonction de président du comité.

Vu les statuts modifiés de la Société Publique Locale L'Illiade et notamment le règlement du comité de contrôle analogue ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2023 n°DL2321201-AJ02 portant désignation des nouveaux représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la SPL ;

CONSIDERANT que l'article 3.2 prévoit que « pour garantir l'indépendance du comité de contrôle analogue, les représentants des actionnaires au sein dudit comité sont distincts de ceux désignés au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SPL « L'Illiade » ;

Numéro	DL240606-CLM01	2/2
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	

Après appel à candidatures,

Après avoir décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au scrutin secret,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de désigner au sein du comité de contrôle analogue :**
 - **Monsieur Serge SCHEUER**
 - **Monsieur Luc PFISTER**
- **d'autoriser Monsieur Serge SCHEUER à candidater à la présidence du comité de contrôle analogue.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 27

Abstentions : 7 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, GENDRAULT Pascale

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Numéro	DL240307-MC01	1/1
Matière	5.6. Institutions et vie politique - Exercice des mandats locaux	

XIII. COMMUNICATION DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DE TOUTES NATURES PERÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2023

L'article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a été codifié à l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que, *«chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »*

Cet état ne fait l'objet ni d'un vote, ni d'un débat.

Il est joint sous forme de tableau annexé à la présente communication et détaille les indemnités en euros bruts avant toute retenue fiscale ou sociale versées du 1er janvier au 31 décembre 2023 aux conseillers municipaux

**Etat Annuel des Indemnités des Elus Municipaux
Année 2023**

Nom + Prénom	Fonction	Total Brut Indemnités	Remboursements de Frais (kilométriques, repas, séjours, ...)	Total
Bachmann Emmanuel	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Beaujeux Remy	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Castellon Martine	Conseiller(e) Municipal(e)	0,00 €		0,00 €
Claus Stephanie	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €
Combet Zill Marie Claude	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €	84,00 €	16 089,00 €
Dabysing Davina	Conseiller(e) Municipal(e)	4 122,85 €		4 122,85 €
Didelot Sandra	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €
Dreyfus Elisabeth	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €		16 005,00 €
Froehly Claude	Conseiller(e) Municipal(e)	0,00 €		0,00 €
Fruh Herve	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €
Fruh Marie Josee	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	1 483,35 €		1 483,35 €
Galler Lisa	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €		16 005,00 €
Gendrault Pascale	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Haas Philippe	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €		16 005,00 €
Heim Valerie	Conseiller(e) Municipal(e)	1 282,54 €		1 282,54 €
Herbeault Cedric	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €
Herr Isabelle	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €		16 005,00 €
Kiehl Fabrice	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €
Kircher Jean Louis	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €
Koujil Ahmed	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €		16 005,00 €
Koujil Soufiane	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Leleu Benedicte	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Levy Thomas	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	1 228,33 €		1 228,33 €
Longechal Beatrice	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Magdelaine Severine	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Masse Gries Dominique	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €
Pfister Luc	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €	357,13 €	4 834,63 €
Philipps Thibaud	Maire	48 283,44 €	84,00 €	48 367,44 €
Richard Yvon	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €	373,40 €	16 378,40 €
Rimlinger Barbara	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	1 483,35 €		1 483,35 €
Rinkel Marie	Conseiller(e) Municipal(e)	973,38 €		973,38 €
Saidani Lamjad	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €	436,55 €	16 441,55 €
Scheuer Serge	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €		16 005,00 €
Seigneur Sylvie	Adjoint(e) au Maire	16 005,00 €		16 005,00 €
Steinhart Andre	Conseiller(e) Municipal(e) Délégué(e)	4 477,50 €		4 477,50 €

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20240925-DJ_240912-
Date de réception préfecture: 2024-09-24

L-R01-DE

DEPENSES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
60611 - Eau et assainissement			
Eau par site	53 286,56	70 192,16	47 083,83
6132 - Locations immobilières			
Redevance occupation Espace vert Tellic	30,48	30,48	32,90
615231 - Entretien et réparations de voirie			
Nettoyage après les marchés hebdomadaires	0,00	10 119,20	9 728,02
6188 - Autres frais divers			
Bacs de collecte déchets + traitement déchets	1 264,85	1 451,12	1 616,12
Entrées patinoire	0,00	187,90	654,00
Entrées et activités piscine	0,00	68,40	73,20
6284 - Redevance pour service rendu			
Redevance spéciale collecte + valorisation déchets	74 290,56	77 267,05	85 062,96
TOTAL DEPENSES			
	128 872,45	159 247,91	144 251,03

RECETTES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
7083 - Locations diverses (autres qu'immuebles)			
Loyer étang Baggersee	30,91	32,36	34,93
70876 - Remboursement de frais			
Déneigement	25 240,39	9 123,01	15 671,85
73211 - Attribution de compensation			
Attribution de compensation	5 575 360,00	5 272 360,00	5 272 360,00
73212 - Dotation de solidarité communautaire			
Dotation de solidarité communautaire	422 549,00	426 120,00	411 141,00
74751 - Participations			
Fond de concours enseignement musical	35 265,00	34 525,00	0,00
Fond de concours salle de spectacle Illiade	69 507,00	80 000,00	80 000,00
74888 - Autres attributions et participations			
Refacturation de charges Médiathèque	31 749,35	50 949,39	43 877,79
75888 - Autre produits divers de gestion courante			
Fond de concours Pass réel	0,00	22 900,00	0,00
775 - Produits des cessions d'immobilisation			
Cessions de parcelles	0,00	353 606,25	0,00
6419 - Remboursements rémunération de personnel			
Postes d'ingénierie contrat de Ville (Convention)	0,00	22 900,00	22 900,00
TOTAL RECETTES			
	6 159 701,65	6 272 516,01	5 845 985,57

SOLDE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
	6 030 829,20	6 113 268,10	5 701 734,54

FLUX EUROMETROPOLE DE STRASBOURG
Investissement



DEPENSES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
2041512 - Subventions d'équipement versées			
Fond de concours raccordement fibre	0,00	38 375,60	43 397,96
21318 - Autres bâtiments publics			
Acquisition 1 pl de la mairie	216 000,00	0,00	0,00
2115 - Terrains bâtis			
Acquisition 14 rue du temple	0,00	185 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES	216 000,00	223 375,60	43 397,96

RECETTES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
10226 - Taxe d'aménagement			
Taxe d'aménagement	521 540,32	138 263,55	133 435,70
TOTAL RECETTES	521 540,32	138 263,55	133 435,70

SOLDE INVESTISSEMENT	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
	305 540,32	-85 112,05	90 037,74

Numéro	DL240213-VS01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaine – Patrimoine – Acquisitions	
Objet	Bilan des transactions immobilières 2023	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 19 juin 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur KOUJIL Ahmed ayant donné procuration à Monsieur HAAS Philippe
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Madame DREYFUS Elisabeth
- Madame DIDELOT Sandra ayant donné procuration à Madame FRUH Marie-Josée
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Monsieur FROEHLI Claude ayant donné procuration à Madame CASTELLON Martine
- Monsieur BACHMANN Emmanuel ayant donné procuration à Madame LELEU Bénédicte
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame RINKEL Marie
- Monsieur BEAUJEU Rémy

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	13 juin 2024
Date de publication délibération :	2 juillet 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240629-DL240213-VS01-DE Date de réception préfecture : 02/07/2024

Numéro	DL240213-VS01	1/1
Matière	3.1.Domaine - Patrimoine – Acquisitions	

IV. PATRIMOINE COMMUNAL

5. BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES 2023

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Le bilan prend la forme d'une synthèse exposant les caractéristiques essentielles de chaque opération de cession ou d'acquisition immobilières intervenues au cours de l'année 2023.

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le tableau récapitulatif des transactions réalisées par la commune en 2023 et joint en annexe ;

CONSIDÉRANT que le bilan joint en annexe comporte les caractéristiques essentielles de chaque opération.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan annuel des cessions et acquisitions opérées par la commune au cours de l'année 2023 et présentées dans le tableau figurant en annexe.

Pour : 34

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES 2023

Le présent tableau dresse le bilan des opérations de cessions et d'acquisitions immobilières exécutées en 2023.

Elles sont présentées dans l'ordre chronologique de la signature des actes authentiques, marquant ainsi l'exécution de la cession ou de l'acquisition décidée par le Conseil Municipal.

Opération	Signature de l'acte	Nature du bien	Section	Parcelle	Surface (are)	Adresse	Vendeur	Acquéreur	Motifs	Prix de vente	Date délibération du Conseil Municipal
Cession	le 17 avril 2023	Terrain	32	(3)/276	0,43	Rue des vignes		Thierry MAEDER et Maire AUDET-LAPOINTE	Régularisation foncière	5 653,87 €	le 8 décembre 2022
	(4)/276			0,06							
Acquisition	le 17 avril 2023			1126/276	0,24						
Cession	le 3 juillet 2023	Terrain	1	451/212	0,04	Place du Temple		Mohamed Akli ACHABOU	Régularisation foncière	1 600,00 €	le 26 janvier 2023
Cession	le 4 octobre 2023	Voirie	1	427/211	0,10	Route burkel		Eurométropole de Strasbourg	Régularisation emprise de voirie	1,00 €	le 25 mars 2023
				428/211	13,61						
Cession	le 4 octobre 2023	Voirie	40	936/10	2,18	Rue des Charmes		Eurométropole de Strasbourg	Régularisation emprise de voirie	1,00 €	le 13 février 2020
				939/10	0,01						
				968/10	0,09						
				969/10	2,07						
Cession	le 30 novembre 2023	Terrain	30	770/218	6,49	Rue de l'Industrie		Kaufman et Broad Promotion	Programmation sectorielle : redynamiser la Rue de l'Industrie	67 787,87 €	le 21 septembre 2023
Acquisition	le 20 décembre 2023	Terrain	39	933/101	18,33	Rue des Roseaux	Habitat de l'ill		Renouvellement urbain : quartier Libermann	438 000,00 €	le 22 juin 2023
			39	935/180	1,25	Rue Libermann					

ETAT DES REPORTS D'INVESTISSEMENT 2023 SUR 2024
RECETTES

CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT REPORTS
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1313 - DEPARTEMENTS	X000313	CEA SUBV MOBILIER RESTAU SCOLAIRE	009224	CEA	3 000,00
	1313 - DEPARTEMENTS					3 000,00
CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT REPORTS
	1321 - ETAT ET ETABLISSEME	X000077	SUBVENTION SKATE PARK DRAJES SOLDE	006483	DIR REG ACADEMIQUE JEUNESSE ENGAGEMENT ET SPORTS	70 000,00
		X000079	SUBVENTION ANRU EE LIBERMANN - RAP	010886	AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE	399 626,61
		X000082	SUBVENTION DSIL EE LIBERMANN - RAP	000927	PREFECTURE DU BAS RHIN	291 397,00
	1321 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX					761 023,61
CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT REPORTS
	1322 - REGIONS	X000075	SUBV REGION RENO EM PLAINE	007663	REGION GRAND EST MAISON DE LA REGION	34 026,40
		X000076	SUBV GRAND EST PLATEAU EXT GYMNASE I	007663	REGION GRAND EST MAISON DE LA REGION	18 477,00
		X000078	SUBVENTION CLIMAXION GRAND EST EE LIB	007663	REGION GRAND EST MAISON DE LA REGION	110 500,00
		X000089	SUBV REGION GRAND EST VIDEOPROTECTI	007663	REGION GRAND EST MAISON DE LA REGION	20 000,00
	1322 - REGIONS					183 003,40
CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT REPORTS
	1323 - DEPARTEMENTS	X000081	SUBVENTION CEA EE LIBERMANN - RAP	009224	CEA	591 751,56
	1323 - DEPARTEMENTS					591 751,56
CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT REPORTS
	1328 - AUTRES	X000080	SUBVENTION CAF EE LIBERMANN - RAP	000532	CAF BAS RHIN	211 988,00
	1328 - AUTRES					211 988,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						1 750 766,57
CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT REPORTS
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1641 - EMPRUNTS EN EUROS	X000434	AVANCE REMBOURSABLE INTRACTING CDC	000084	CDC CAISSE DES DEPOTS	1 350 000,00
	1641 - EMPRUNTS EN EUROS					1 350 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						1 350 000,00
			Somme			3 100 766,57

Signé électroniquement par:
Serge SCHEUER

Le 17 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20240925-DL240912-LR01-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2024

CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
201402 - ECOLE ELEMENTAIRE LIBERMANN	2313 - CONSTRUCTIONS	SOLDE ECOLE ELEMENTAIRE HAUTVAL			1 145 092,14
	& ' % ' ! ' 7 C B G H F I 7 H = C B G				% ' % () ' S - & ž % (
	& S % (S & ' ! ' C D 9 F 5 H = C B ' 9 7 C @ 9 ' 9 @ 9 A 9 B H 5 = F 9 ' @ = 6 9 F A 5 B B				% ' % () ' S - & ž % (
CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
201904 - ZS SCHWEITZER TRIBUNE VESTIAIRE	2031 - FRAIS D'ETUDES	AMO PROGRAMMATION BAT SCHWEITZER	008117	TOUT UN PROGRAMME	13 908,00
	& S ' % ' ! ' : F 5 = G ' 8 f i 9 H I 8 9 G				% ' ' - S , ž S S
	& S % - S (' ! ' C D 9 F 5 H = C B ' N G ' G 7 < K 9 = H N 9 F ' H F = 6 I B 9 ' J 9 G H = 5 = F 9				% ' ' - S , ž S S
CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
202102 - SKATEPARK	2031 - FRAIS D'ETUDES	AS MOE SKATEPARK 120GR	009068	120 GR SOCIETE D ARCHITECTURE	53,22
		AS MOE SKATEPARK EVOLVING	009047	EVOLVING SKATEPARK SAS	62,07
	& S ' % ' ! ' : F 5 = G ' 8 f i 9 H I 8 9 G				% %) ž & -
	& S & % S & ' ! ' G ? 5 H 9 D 5 F ?				% %) ž & -
CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
202103 - HOTEL DE POLICE	2031 - FRAIS D'ETUDES	HOTEL DE POLICE MISSION CONTROLE TECHNI	008480	SOCOTEC CONSTRUCTION	84,79
	& S ' % ' ! ' : F 5 = G ' 8 f i 9 H I 8 9 G				, (ž + -
	& S & % S ' ' ! ' < C H 9 @ ' 8 9 ' D C @ = 7 9				, (ž + -
CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
202104 - TERRAIN CRIG	2031 - FRAIS D'ETUDES	Mission de CSPS_Rénovation Terrain d'ho	006780	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	1 296,00
		MISSION CT TERRAIN D'HONNEUR DE RUGBY E	003771	LABOSPORT	15 475,50
		MISSION CT_RENOVATION TERRAIN HONNEUR	006780	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	1 890,00
	& S ' % ' ! ' : F 5 = G ' 8 f i 9 H I 8 9 G				%, ' * * % ž) S
	& S & % S (' ! ' H 9 F F 5 = B ' 7 F = ;				%, ' * * % ž) S
CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2041512 - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	FONDS_DE_CONCOURS_FIBRE_EMS_2022	000129	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	18 009,45
	& S (%) % & ' ! ' 6 5 H = A 9 B H G ' 9 H ' = B G H 5 @ @ 5 H = C B G				%, ' S S - ž ()
CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	20421 - BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES	BONUS VELO ADLER ISABELLE	011040	ADLER ISABELLE	200,00
		BONUS VELO THEISINGER MICHELE	011347	THEISENGER MICHELE	100,00
	& S (& % ' ! ' 6 = 9 B G ' A C 6 = @ = 9 F G ž ' A 5 H 9 F = 9 @ ' 9 H ' 9 H I 8 9 G				
	& S (' ! ' G I 6 J 9 B H = C B G ' 8 f i 9 E I = D 9 A 9 B H ' J 9 F G 9 9 G				

Accusé de réception en préfecture
 067-216702183-20240925-DL240912-LR01-DE
 Date de réception préfecture : 04/10/2024
 % ,

S S ž S S

CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2031 - FRAIS D'ETUDES	ETUDE SUR TRAMES VERTE ET BLEUE VILLE	004748	ALSACE NATURE	8 000,00
		MD6 AMO PSSI SUITE AUDIT ANSSI	008072	MD6 CONSULTING	3 907,20
		MD6 MISE A JOUR REFERENTIEL APPLICATIF	008072	MD6 CONSULTING	2 400,00
		MISSION CONTROLE TECHNIQUE	008480	SOCOTEC CONSTRUCTION	3 071,48
		MISSION CT EXTENSION EM PLAINE 22M025	004214	DEKRA INDUSTRIAL LIMOGES	3 840,00
		MISSION DE MOE INSTALLATION BORNES ALLE	000878	BEREST	5 184,00
		MISSION SPS EXTENSION EM PLAINE 22M026	008024	DEKRA INDUSTRIAL SAS AGENCE ALSACE HABSHEIM	1 344,00
		MISSION SPS TRAVAUX RENOVATION THERMIQUE	008480	SOCOTEC CONSTRUCTION	267,58
		MOE EXT EM PLAINE 21M105 B ETUDES APD2	009942	BUREAU D ETUDES RUBLE NICLI ET ASSOCIES	140,62
		MOE EXT EM PLAINE 21M105 VOLUMES APD2	000834	VOLUMES ET IMAGE	38,20
		MOE EXTENSION EM PLAINE 21M105 ESP APD2	000728	DB SILENCE	13,75
		MOE EXTENSION EM PLAINE 21M105 MILOCHAU	009922	MILOCHAU GABRIEL PAYSAGISTE	25,00
		MOE TVX CLIM HDV	010498	EPURE INGENIERIE	33 660,00
		REVISIONS MISSION SPS MDA SOCOTEC	008480	SOCOTEC CONSTRUCTION	27,48
		SM ACCOMPAGNEMENT PROJETS PV EN ACC	008080	ALTER ALSACE ENERGIES	980,00
		SM AMO PASSATION APPEL D OFFRES CPE	010498	EPURE INGENIERIE	1 914,00
		VESTIAIRES HDV_MISSION CONTROLE TECHNIQ	000487	SOCOTEC	1 920,00
	& S ' % ' ! ' ' : F 5 = G ' 8 f i 9 H I	8 9 G			* * ' + ' ' ž ' %
CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	2033 - FRAIS D'INSERTION	AVIS ATTRIBUTION BOAMP JOUE MARCHE RELA	000297	JOURNAUX OFFICIELS DIRECTION INFO LEGALE ET ADM	324,00
	& S ' ' ' ! ' ' : F 5 = G ' 8 f i = B G 9 F H = C B				' & (ž S S

CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	2051 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	ACESI LOGICIEL SYSTRACK ACCOMPAGNEMENT	000682	ACESI	3 780,00
		ATHEO SECURISATION AD	010596	ATHEO INGENIERIE	5 940,00
		MD6 COMMVAULT INSTALLATION LOGICIEL COM	008072	MD6 CONSULTING	562,80
		SYSTANCIA EVOLUTION BASTION DE SEURITE	011608	SYSTANCIA	1 485,00
		UGAP LOGICIEL WAPT	000519	UGAP	5 964,38
	& S) % ' ! ' 7 C B 7 9 G G = C B G ' 9 H ' 8 F C = H G ' G = A = @ 5 = F 9 G				% + ' + ' & ž %,
	& S ' ! ' = A A C 6 = @ = G 5 H = C B G ' = B 7 C F D C F 9 @ @ 9 G				, (' + , - ž (-

CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2111 - TERRAINS NUS	ACQUISITION FORT UHRICH HOCHÉ	010896	MINISTERE DES ARMEES	26 500,00
	& % % % ' ! ' H 9 F F 5 = B G ' B I G				& * ') S S ž S S

CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	2121 - PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	FOURNITURE ARBRES EN VILLE	000604	THIERRY MULLER ESPACE VERT	6 960,00
	& % % % ' ! ' D @ 5 B H 5 H = C B G ' 8 fi 5 F 6 F 9 G ' 9 H ' 8 fi 5 F 6 I G H 9 G				* ' - * S ž S S

CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	2128 - AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	VEGETALISATION DES COURS ECOLES 2023	000604	THIERRY MULLER ESPACE VERT	384,00
		TRAVAUX AMENAGEMENT EV FRIEDEL MUGUET	000604	THIERRY MULLER ESPACE VERT	15 462,00
	& % & , ' ! ' 5 I H F 9 G ' 5 ; 9 B 7 9 A 9 B H G ' 9 H ' 5 A 9 B 5 ; 9 A 9 B H G				%) ' , (* ž S S

CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	2158 - AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	ABRI VELOS SECURISE 158 RTE LYON ARRET	011587	LA RUCHE A VELOS	26 400,00
		COMPLEMENT A LA COMMANDE CUVE GO RUFFEN	000451	RUFFENACH ETS	294,00
		FOURNITURE DE MEGOHMMETRE	000445	REXEL FRANCE	496,94
		FOURNITURE DE TABLES DE PIQUE NIQUE EM	000309	KOMPAN	4 134,00
		FOURNITURE DE TABLES DE PIQUE NIQUE EM	001322	SINEU GRAFF	2 282,40
		FOURNITURE D OUTILLAGE POUR SERVICE ELEC	000203	FIDEST MABEO INDUSTRIES	487,75
		FP ATELIER SANITAIRE CAMERA D INSPECTION	000480	SIEHR	2 638,80
		FP ATELIERS SERVANTE	000199	FERBAT	562,80
		PORTEUR ELECTRIQUE ESPACES VERTS	000296	JOST	56 124,00
		POSE INTERPHONIE EE VERGERS SUIVANT DEM	004383	K3E	12 163,16

&%) , ' ! ' 5 I H F 9 G ' = B G H 5 @ @ 5 H = C B G ž ' A 5 H 9 F = 9 @ ' 9 H ' C I H = @ @ 5 ; 9 ' H 9 7 < B = E I 9 G

% \$) ')

CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	21828 - AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	BENNE COMPACTRICE POUR LE SCE PARC ET T	008514	BENNES VINCENT	25 710,00
		VEHICULE FOURGON MOYGENER 23M094	009044	HESS RENAULT MILLAUTO	70 054,00

&%, & , ' ! ' 5 I H F 9 G ' A 5 H 9 F = 9 @ G ' 8 9 ' H F 5 B G D C F H

-) + * (ž S S

CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	21831 - MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	TBI ECOLE HAUTVAL	006445	VIDELIO IEC	9 327,25
		VIDELIO LISEUSES ECOLES	006445	VIDELIO IEC	652,32

&%, ' % ' ! ' A 5 H 9 F = 9 @ ' = B : C F A 5 H = E I 9 ' G 7 C @ 5 = F 9

- ' - + - ž) +

CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	21838 - AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	23M064_COMPLEMENT_VP	010652	GROUPEMENT AXIANS CEGELEC	75 000,00
		CEGELEC CAMERAS FORUM DE L'ILL	003670	CEGELEC	7 524,00

Accusé de réception en préfecture
 067-216702183-20240925-DL240912-LR01-DE
 Date de réception préfecture : 04/10/2024

CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	2188 - AUTRES	ACHAT MEUBLE DECOR ANIMATION	011562	VALORISATION SERVICE	1 272,00
		OUTILLAGE POUR LE SCE MANIFESTATION 202	000011	ALSACE ELECTRO DIESEL	291,38
		REMPLACEMENT COMPLET MAISONNETTE EM PLA	002638	VIVAPARC	4 998,00
		STOCK MOYENS GENERAUX MACHINES	008996	BOULANGER	119,98
	&%, , ' ! ' 5 I H F 9 G				* · * , % ž ' *
	&% ' ! ' = A A C 6 = @ = G 5 H = C B G ' 7 C F D C F 9 @ @ 9 G				' +) ' + ' (ž ()

CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2312 - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	FP CTM CREATION DALLE BETON	008116	ZENNA BATIMENT	15 245,52
		INSTALLATION DE FOURREAUX	002984	SATD SERVICES ASSISTANCE ET TRAVAUX DIVERS	1 852,80
		VEGETALISATION DES COURS ECOLES 2023	000604	THIERRY MULLER ESPACE VERT	23 716,68
	&' %&' ! ' 5 ; 9 B 7 9 A 9 B H G ' 9 H ' 5 A 9 B 5 ; 9 A 9 B H G ' 8 9 ' H 9 F F 5 = B G				(S ' , %) ž S S

CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	2313 - CONSTRUCTIONS	AVT 1 MOE RENO EM PLAINE PLEBICIT 22M020	000762	PLEBICIT	670,94
		CREATION VESTIAIRES HDV 23M046	010488	BATIGLOBAL STRASBOURG	36 949,20
		CREATION VESTIAIRES HDV TO 23M046	010488	BATIGLOBAL STRASBOURG	12 873,90
		ETANCHEITE TOITURE GYMNASSE LIXENBUHL	002909	ARNAUD CHAMLEY	105 004,38
		FP BIJOUTERIE MENER TRAITEMENT CHARPEN	003408	ETABLISSEMENTS TSCHOEPE	508,80
		FP CRECHE VIGNES REMP ETANCHEITE+SURISO	002909	ARNAUD CHAMLEY	19 728,84
		GM_SALLE_DANSE_4_VENTS_TX_DESAMIANTAGE	007929	DESAMIANTAGE FRANCE DEMOLITION	1 660,00
		LOT 1 RENOVATION MDA S KIFFEL 22M084 REV	010644	S KIFFEL	2 590,90
		LOT 2 RENOVAT MDA CREPI STYLE 22M085 REV	005221	CREPI STYLE	8 268,52
		LOT 3 RENOVATION MDA HUNSINGER 22M086	006035	MENUISERIE HUNSINGER	5 364,24
		LOT 3 RENOVAT MDA HUNSINGER 22M086 REV	006035	MENUISERIE HUNSINGER	5 695,58

Accusé de réception en préfecture
 067-216702183-20240925-DL240912-LR01-D5
 Date de réception préfecture : 04/10/2024

		LOT 4 RENOVATION MDA SPEYSER 22M087 REV	000868	LUCIEN SPEYSER ET CIE	2 124,14
		LOT 5 RENOVATION MDA DECOPEINT 22M088	000716	DECOPEINT	2 818,62
		LOT 5 RENOVAT MDA DECOPEINT 22M088 REV	000716	DECOPEINT	4 820,86
		SM CTM POSE CLIM 2 BUREAUX SEV	001184	SPEHNER	6 439,26
		SM MAIRIE ACCUEIL CLOISON THERMIQUE	000793	RUIU SARL REATECH	3 902,40
		SM RENO CRECHE PARENTALE BUREAU DE CONT	004214	DEKRA INDUSTRIAL LIMOGES	511,80
		SM RENO EM PLAINE BE FLUIDES	000832	SYNAPSE CONCEPT	120,00
	& ' % ' · ! ' · 7 C B G H F I 7 H = C B G				& & ' · S) & ž ' ,
CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	2315 - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES				
		23M049 RENOVATION EP TO02 PARTIEL	000694	SOBECA	56 400,00
		23M049 RENOVATION EP TO03	000694	SOBECA	14 088,00
		23M049 RENOVATION EP TO04	000694	SOBECA	9 480,00
		CONTROLE DE CANDELABRES	000694	SOBECA	13 994,40
		MARCHE RENO EP TRANCHE FERME-AF	000694	SOBECA	1 295 262,72
		MARCHE RENO EP TRANCHE OPTIONNELLE 1	000694	SOBECA	21 216,00
		MARCHE RENO EP TRANCHE OPTIONNELLE 5	000694	SOBECA	87 840,00
		PRISES ILLUMINATION DE NOEL POUR MAT AV	005323	CITY LUM	5 088,00
		SM EP CREATION LIAISONS SOUTERRAINES	000694	SOBECA	11 907,00
		SM P3 AML ESSE 2E SEM 2023	005241	ES SERVICES ENERGETIQUES (ANCT ECOTRAL)	126 000,00
		SNEF MISE EN PLACE VP RUE VINCENT SCOTTO	000519	UGAP	4 182,07
	& ' %) ' ! ' · = B G H 5 @ @ 5 H = C B G ž ' A 5 H 9 F = 9 @ ' 9 H ' C I H = @ @ 5 ; 9 ' H 9 7 < E = E I 9 G				

% · * () ' ()

CHAPITRES	NATURES	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	238 - AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AVANCE FORFAITAIRE SOBECA 23M049	000694	SOBECA	151 688,88
	& ' , ' ! ' 5 J 5 B 7 9 G · J 9 F G 9 9 G · G I F · 7 C A A 5 B 8 9 G · 8 fi = A A C 6 = @ = G 5 H = C B G · 7 C F D C F 9 @ @ 9 G				
	& ' ' ! ' = A A C 6 = @ = G 5 H = C B G · 9 B · 7 C I F G				& ' S * % ' S % (ž ()
		G c a a Y ' .			' · + % + ' + \$ - ž) *

%) % ' *

CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	6419 - REMBOURSEMENTS SUR	X000460	DECOMPTE DECHARGES ACT SYNDIC 3T 2023	000111	CDG 67 CENTRE DE GESTION BAS RHIN	29 213,01
	6419 - REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL					29 213,01
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES						29 213,01

CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7018 - AUTRES VENTES DE PRODUITS FINIS	X000461	RECETTE 2023 PHOTOVOLTAIQUE COMPLEXE	000174	ES ENERGIE STRASBOURG	5 454,69
		X000462	RECETTE 2023 PHOTOVOLTAIQUE MUHLEGE	000174	ES ENERGIE STRASBOURG	10 032,50
		X000463	RECETTE 2023 PHOTOVOLTAIQUE SCHLOSS	000174	ES ENERGIE STRASBOURG	3 995,54
	7018 - AUTRES VENTES DE PRODUITS FINIS					19 482,73

CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	7083 - LOCATIONS DIVERSES	X000379	FERMAGE 2022 2023 HOFF CATHERINE	002347	HOFF CATHERINE	8,36
		X000380	FERMAGE 2022 2023 ANNIE WALTER	002360	WALTER ANNIE	10,17
	7083 - LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)					18,53
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						19 501,26

CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7473 - DEPARTEMENTS	X000406	CE ALSACE SUBV PROJET CLAS 2023 CSC	009224	CEA	1 000,00
	7473 - DEPARTEMENTS					1 000,00

CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	74751 - GFP DE RATTACHEMENT	X000169	CONTRIBUTION ENSEIGNEMENT MUSICAL 2023	000129	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	33 046,71
	74751 - GFP DE RATTACHEMENT					33 046,71

CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
	747888 - AUTRES ORGANISMES	X000097	CAF RPE 2023 PS	000532	CAF BAS RHIN	7 800,58
		X000098	CAF RPE 2023 BONUS TERRITOIRE CTG	000532	CAF BAS RHIN	4 268,37
		X000099	CAF LAEP LE GRENIER 2023 PS	000532	CAF BAS RHIN	10 142,25
		X000100	CAF LAEP LE GRENIER 2023 BT CTG	000532	CAF BAS RHIN	6 594,05

		X000133	CAF PSO PERI 2023 ALSH	000532	CAF BAS RHIN	62 269,21
		X000134	CAF PSO PERI 2023 CSC	000532	CAF BAS RHIN	1 957,47
		X000135	CAF PSO PERI 2023 CLSH	000532	CAF BAS RHIN	3 040,48
		X000136	CAF BONUS TERRITOIRE PERI 2023 ALSH	000532	CAF BAS RHIN	86 151,25
		X000137	CAF BONUS TERRITOIRE PERI 2023 CSC	000532	CAF BAS RHIN	2 708,23
		X000138	CAF BONUS TERRITOIRE PERI 2023 CLSH	000532	CAF BAS RHIN	4 206,60
		X000150	CAF BT EXTRA 2023 CLSH	000532	CAF BAS RHIN	16 387,46
		X000151	CAF BT EXTRA 2023 CSC	000532	CAF BAS RHIN	6 460,96
		X000152	CAF BT EXTRA 2023 SPORT	000532	CAF BAS RHIN	1 386,22
		X000329	CAF CSC ANIM GLOBALE FCT+PS	000532	CAF BAS RHIN	46 851,00
		X000330	CAF CSC ANIM COLL FAMILLE FCT+PS	000532	CAF BAS RHIN	11 582,00
		X000409	CAF CHARGE COOPERATION ENFANCE 2023	000532	CAF BAS RHIN	24 400,41
		X000450	CAF CSC PROJET FAMILLES	000532	CAF BAS RHIN	10 457,00
		X000464	QUOTE PART CTS ENTRETIEN 2023	000140	CTS	7 139,13
	747888 - AUTRES ORGANISMES					313 802,67
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS						347 849,38

CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	752 - REVENUS DES IMMEUBL	X000442	LOYER CS LIXENBUHL 4EME TRIM 2023	001330	LYCEE GUTENBERG	5 298,00
		X000443	LOYER CS LIXENBUHL 4EME TRIM 2023	001331	LYCEE LE CORBUSIER	11 230,00
		X000444	LOYER CS LIXENBUHL 4EME TRIM 2023	008792	CFA ACADEMIQUE	3 060,00
		X000445	LOYER GYMN LTH 4EME TRIM 2023	001333	LYCEE HOTELIER A DUMAS	5 260,00
		X000446	LOYER GYMN LTH 4EME TRIM 2023	001334	CEFPPA	2 530,50
		X000447	LOYER GYMNASSES 4EME TRIM 2023	000897	COLLEGE DU PARC	7 009,00
		X000448	LOYER GYMN VIGNES 4EME TRIM 2023	001023	COLLEGE NELSON MANDELA	11 184,00
		X000451	LOYER JARDIN 2023	006022	MEYLAENDER OLIVIER	


		X000453	LOYER JARDIN 2023	011822	DUARTE JOSE	13,41
		X000456	LOYER JARDIN 2023	011701	SUTTER GERARD	14,04
	752 - REVENUS DES IMMEUBLES					45 610,77
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						45 610,77
CHAPITRES	NATURES	N°ENGAGEMENT	LIBELLE ENGAGEMENT	CODE TIERS	LIBELLE TIERS	MONTANT RATTACHEMENTS
77 - PRODUITS SPECIFIQUES	775 - PRODUITS DES CESSIONS	X000173	CESSION SECTION 39 PARCELLE 886 RUE O	000254	HABITAT DE L ILL	120 500,00
		X000449	CESSION TERRAIN RUE INDUSTRIE	011795	KAUFMAN ET BROAD PROMOTION 6	67 787,87
	775 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					188 287,87
77 - PRODUITS SPECIFIQUES						188 287,87
			Somme :			630 462,29

Signé électroniquement par:
Alexandre VINCENT-BEAUME



Le 24 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20240925-DL240912-LR01-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2024

Numéro	DL220518-LM01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Autres domaines de compétences – Vœux et motions	
Objet	Motion concernant les deux jours fériés du droit local alsacien-mosellan dans le cadre du calcul de la durée annuelle du temps de travail	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 30 juin 2022 à l'Illiade

L'an deux mil vingt-deux le trente juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, HEIM Valérie, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Sylvie SEIGNEUR ayant donné procuration à Madame Isabelle HERR
- Monsieur Yvon RICHARD ayant donné procuration à Monsieur Hervé FRUH
- Monsieur Fabrice KIEHL ayant donné procuration à Monsieur Cédric HERBEAULT
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Marie-Josée FRUH
- Madame Dominique MASSÉ-GRIESS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Emmanuel BACHMANN ayant donné procuration à Madame Bénédicte LELEU
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT
- Monsieur Rémy BEAUJEU

Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	24 juin 2022
Date de publication délibération :	6 juillet 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	6 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20220626-DL220912-LR01-DE
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Numéro	DL220518-LM01	1/2
Matière	9.4.Autres domaines de compétences - Voeux et motions	

XI. MOTION CONCERNANT LES DEUX JOURS FÉRIÉS DU DROIT LOCAL ALSACIEN-MOSELLAN DANS LE CADRE DU CALCUL DE LA DURÉE ANNUELLE DU TEMPS DE TRAVAIL

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements »

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

Nous, Conseil Municipal d'Illkirch-Graffenstaden demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.

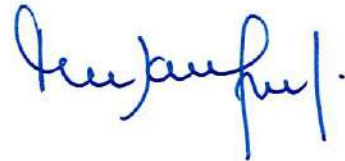
Numéro	DL220518-LM01	2/2
Matière	9.4.Autres domaines de compétences - Voeux et motions	


**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 28 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Abstentions : 6 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice

**Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS**



Numéro	DL230609-MC03	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	
Objet	Heures supplémentaires (IHTS) – dépassement du contingent mensuel de 25 heures	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 22 juin 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Madame SEIGNEUR Sylvie ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Madam HERR Isabelle ayant donné procuration à Monsieur Luc PFISTER
- Monsieur Philippe HAAS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Madame Bénédicte LELEU ayant donné procuration à Madame Béatrice LONGECHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	16 juin 2023
Date de publication délibération :	29 juin 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	29 juin 2023

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20230628-DL230609-MC03-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2023

Numéro	DL230609-MC03	1/2
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

VI. PERSONNEL

3. HEURES SUPPLÉMENTAIRES (IHTS) – DÉPASSEMENT DU CONTINGENT MENSUEL DE 25 HEURES

Le nombre maximum mensuel d'heures supplémentaires qui peut être effectué et rémunéré au titre d'un même mois est fixé à 25, toutes heures supplémentaires confondues, dans le cas général (décret n°2002-60 du 14 janvier 2002).

Le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 permet un dépassement de cette limite de 25 h supplémentaires :

- En cas de circonstances exceptionnelles et pour une période limitée, sur décision de l'autorité territoriale qui en informe les représentants du personnel au comité social territorial,
- Pour certaines fonctions, après consultation du comité social territorial. La délibération fixant les conditions de gestion des travaux supplémentaires doit préciser ces fonctions.

Par délibération du 14 décembre 2011, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden a décidé d'autoriser ce dépassement :

- Dans le cadre des manifestations telles que la Fête de la Musique et les Fêtes de l'Ill pour les agents du service Electricité-Magasin, des Manifestations et de la Police municipale ;
- Dans le cadre des astreintes de déneigement pour lesquelles tous les agents des services techniques peuvent être sollicités pour effectuer des heures supplémentaires.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de préciser et d'actualiser cette délibération pour tenir compte des évolutions du calendrier des manifestations au sein de la commune et du fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable du Conseil Social Territorial, qui s'est tenu en date du 09 juin 2023 :

- **D'autoriser le dépassement du contingent mensuel d'heures supplémentaires de 25h :**
 - o **Durant les mois de juin, juillet et de décembre, marqués par de nombreuses manifestations festives (Fêtes de l'Ill, Messti, marché de Noël...) pour les agents des services Eclairage public et électricité, Manifestations et Police Municipale ;**

Numéro	DL230609-MC03	2/2
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

- **Dans le cadre des astreintes de déneigement pour lesquelles tous les agents des services techniques peuvent être sollicités pour effectuer des heures supplémentaires.**

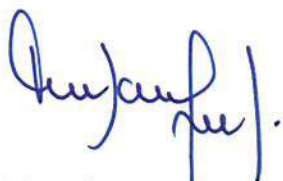
**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 29

Abstentions : 6 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte,
BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL
Béatrice

Pour extrait conforme

Le Maire




Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Numéro	DL240606-CLM01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	
Objet	Société Publique Locale L'ILLIADE - Désignation des nouveaux représentants de la Ville au sein du comité de contrôle analogue	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 19 juin 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur KOUJIL Ahmed ayant donné procuration à Monsieur HAAS Philippe
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Madame DREYFUS Elisabeth
- Madame DIDELOT Sandra ayant donné procuration à Madame FRUH Marie-Josée
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Monsieur FROEHLI Claude ayant donné procuration à Madame CASTELLON Martine
- Monsieur BACHMANN Emmanuel ayant donné procuration à Madame LELEU Bénédicte
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame RINKEL Marie
- Monsieur BEAUJEU Rémy

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	13 juin 2024
Date de publication délibération :	2 juillet 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240629-DL240606-CLM0000E Date de réception préfecture : 02/07/2024
--

Numéro	DL240606-CLM01	1/2
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	

VIII. COMITÉ DE CONTROLE ANALOGUE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE L'ILLIADE

1. DÉSIGNATION DES NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU COMITÉ DE CONTRÔLE ANALOGUE

Le comité de contrôle analogue de la Société publique locale l'Illiade, dont le règlement a été adopté en même temps que les statuts de la société, a pour rôle de veiller à ce que la commune exerce sur l'entreprise un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services.

Ce contrôle analogue est la condition *sine qua non* à la conclusion de contrats dits de quasi-régie, pouvant être passés sans publicités ni mise en concurrence avec la SPL.

Il s'agit du fondement sur lequel la commune a pu conclure avec la SPL une délégation de service public relative à la gestion de ses deux équipements culturels, l'Illiade et la Villa, sans avoir à mettre ce contrat en concurrence.

A la suite du remplacement de membres représentants la commune au Conseil d'administration de la SPL, il s'avère que deux des administrateurs nouvellement nommés soient également membre du comité de contrôle analogue.

Or, en application de l'article 3.2 du règlement de contrôle analogue, les fonctions de membre du comité et d'administrateurs sont incompatibles.

Il est donc proposé de procéder à la désignation des deux nouveaux membres du comité de contrôle analogue et d'autoriser l'un d'entre eux à candidater à la fonction de président du comité.

Vu les statuts modifiés de la Société Publique Locale L'Illiade et notamment le règlement du comité de contrôle analogue ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2023 n°DL2321201-AJ02 portant désignation des nouveaux représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la SPL ;

CONSIDERANT que l'article 3.2 prévoit que « pour garantir l'indépendance du comité de contrôle analogue, les représentants des actionnaires au sein dudit comité sont distincts de ceux désignés au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SPL « L'Illiade » ;

Numéro	DL240606-CLM01	2/2
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	

Après appel à candidatures,

Après avoir décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au scrutin secret,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de désigner au sein du comité de contrôle analogue :**
 - **Monsieur Serge SCHEUER**
 - **Monsieur Luc PFISTER**
- **d'autoriser Monsieur Serge SCHEUER à candidater à la présidence du comité de contrôle analogue.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 27

Abstentions : 7 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, GENDRAULT Pascale

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME